

Rapport de gestion 2023



026 652 90 90

commune@romont.ch

www.romont.ch



1 Table des matières

1	TABLE DES MATIÈRES	2
2	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2023	4
3	CONSEIL COMMUNAL	6
4	CONSEIL GÉNÉRAL	7
5	ADMINISTRATION COMMUNALE	8
6	SYNDICATURE	9
6.1	SYNDICATURE	9
6.1.1	<i>En préambule</i>	9
6.1.2	<i>Contrôle des habitants</i>	9
6.2	ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR)	9
7	FINANCES / RESSOURCES HUMAINES / BOURGEOISIE	17
7.1	FINANCES.....	17
7.2	PERSONNEL.....	17
7.2.1	<i>Anniversaires de service</i>	18
7.3	BOURGEOISIE.....	18
7.3.1	<i>Composition de la commission bourgeoisiale</i>	18
7.3.2	<i>Naturalisations</i>	19
8	MOBILITÉ / SÉCURITÉ	20
8.1	DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS.....	20
8.2	POLICE	20
8.2.1	<i>Tâches de la police communale</i>	20
8.2.2	<i>Parking du Bicubic</i>	22
8.2.3	<i>Divers</i>	23
8.2.4	<i>Perspectives d'avenir</i>	23
9	URBANISME / CONSTRUCTIONS	24
9.1	CONSTRUCTIONS	24
9.1.1	<i>Permis de construire</i>	24
9.1.2	<i>FRIAC</i>	25
9.1.3	<i>Travaux divers constructifs</i>	25
9.2	AMÉNAGEMENT LOCAL	28
9.2.1	<i>Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)</i>	29
9.2.2	<i>Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre)</i>	29
9.2.3	<i>Réaménagement de l'intramuros (MEP)</i>	29
9.2.4	<i>Route de contournement</i>	29
9.2.5	<i>Redressement de la ligne TPF</i>	31
9.2.6	<i>Esplanade d'Arruffens</i>	32
9.2.7	<i>Route de la Parqueterie</i>	33
9.2.8	<i>Commission d'aménagement</i>	33
10	ENVIRONNEMENT / ÉNERGIE	34
10.1	VOIRIE	34
10.1.1	<i>Personnel</i>	35
10.1.2	<i>Parc des véhicules</i>	35
10.2	EAU	37
10.2.1	<i>Informations générales</i>	37
	<i>Ouvrages de captages</i>	37
10.2.2	<i>Production</i>	37
10.2.3	<i>Exploitation</i>	41
10.2.4	<i>Réseau et distribution</i>	43
10.2.5	<i>Distribution d'eau potable</i>	44

	Recherches de fuites	45
10.2.6	Études en cours.....	47
10.2.7	Réalisations.....	48
10.2.8	Sécurité	48
10.2.9	Environnement.....	48
10.3	ENVIRONNEMENT	49
10.3.1	Cité de l'énergie	49
10.3.2	Eléments divers.....	51
10.3.3	Commission de l'énergie.....	54
10.4	RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2023	55
11	SANTÉ / AFFAIRES SOCIALES	57
11.1	AFFAIRES SOCIALES.....	57
11.1.1	Logements	57
	Logements vacants au 1 ^{er} juin 2023	57
11.1.2	Abonnements généraux.....	57
11.1.3	Service de repas à domicile pour la ville de Romont.....	58
11.1.4	Service Officiel des Curatelles	60
11.1.5	Chômage.....	60
11.1.6	Service social de la Ville de Romont.....	61
11.2	SANTÉ	66
11.2.1	Réseau Santé de la Glâne	66
11.2.2	Contrôle des champignons	66
11.3	CIMETIÈRE	67
11.4	JEUNESSE	67
12	DOMAINE PUBLIC	68
12.1.	DOMAINES.....	68
12.2.	CONCIERGERIE.....	68
12.3.	BÂTIMENTS.....	69
12.4.	FORÊTS.....	69
12.1.1	Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin.....	69
13.	ENSEIGNEMENT / PETITE ENFANCE.....	70
13.1.	ÉCOLES.....	70
13.1.1.	Classes	70
13.1.2.	Accueil extrascolaire	74
13.1.3.	Transports scolaires / mobilité des écoliers.....	75
13.1.4.	Médecine scolaire.....	76
13.2.	ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES	77
13.2.1.	Devoirs accompagnés.....	77
13.2.2.	Sport facultatif.....	77
14.	ÉCONOMIE / CULTURE	78
14.1.	ÉCONOMIE.....	78
14.1.1.	L'activité économique de Romont en 2023.....	78
14.1.2.	Archives communales	80
14.2.	CULTURE	81
14.2.1.	VITROMUSÉE ROMONT	82
14.2.1.2.	VITROCENTRE ROMONT	82
14.3.	SPORTS	82
14.3.1.	Sociétés sportives romontoises.....	82
14.4.	TOURISME	83

2 Rapport de gestion du conseil communal au conseil général pour 2023

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,
Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

L'année 2023 aura été pour Romont positive à plus d'un titre.

Sur le plan financier d'abord. La commune se porte bien, même si elle se trouve dans une situation qui peut apparaître paradoxale. Le compte de résultat présente un résultat positif de près 2,8 millions de francs qui s'explique principalement par une diminution importante des charges liées et la perception d'impôts et de taxes complémentaires. Toutefois, l'effort très important en matière d'investissements impacte nos indicateurs financiers et tout particulièrement le montant du ratio dette/entrées fiscales qui est défavorable pour notre commune. Cet effort trouvera son épilogue à fin 2024 et les excédents permettront tout juste de couvrir les frais financiers et les amortissements y relatifs. Une grande prudence reste donc de mise malgré des comptes qui ne peuvent que réjouir le conseil communal.

En attendant, l'augmentation des montants perçus à titre de taxes et d'impôts nous permettra de couvrir quasi intégralement les amortissements des projets Ecole En Bouley (EEB) et Esplanade d'Arruffens.

Les importants projets prévus pour cette législature ont presque tous progressé de manière très significative en 2023.

On pense bien entendu au projet phare de l'Ecole En Bouley devant accueillir en 2025 l'ensemble des élèves de 1H à 6H, avec toutes les classes spéciales et locaux que requiert l'éducation de la jeunesse de nos jours. L'EEB, c'est aussi une salle de sport double, une salle de rythmique et une salle de sport spécialisée pour la gymnastique artistique et aux agrès, espace unique dans le canton et loin à la ronde. Les alentours de l'école seront aménagés en espaces de récréation, de détente, mais aussi d'enseignement en extérieur.

La gestion du flux des élèves sur ce bout du plateau d'Arruffens, déjà appelé le « campus », est un beau défi relevé par la commune. Ce sont plus de 1'000 élèves (COGL, EEB, Carré d'As) qui emprunteront l'espace de ce côté du campus, plusieurs fois par jour pour rejoindre leurs classes, une grande majorité en bus, mais aussi à pied et à vélo, sans compter le flux des véhicules automobiles.

D'autres projets ont avancé de manière déterminante. D'abord les mandats d'étude parallèles (MEP) vieille-ville, qui aura vu en finalité trois équipes composées chacune d'architectes-urbanistes, d'ingénieurs mobilité et d'ateliers paysagers, dérouler leurs propositions en vue de requalifier sur la durée l'intra-muros. Cela va déboucher en 2024 sur un guide (longue durée) de l'aménagement des espaces publics de la vieille-ville et sur des projets concrets.

Des projets routiers importants ont débuté ou sont en passe de l'être, souvent en collaboration avec le canton (route de la Parqueterie, route et giratoire de l'Industrie, route de la Belle-Croix).

En 2023, des projets importants en termes de mobilité ont significativement progressé (concept de stationnement payant, 30 km/h en vieille-ville, le projet d'une ligne de bus urbaine, etc.).

C'est sans compter avec l'activité de nos représentants dans les multiples associations intercommunales (COGL, RSG, eau, épuration, développement régional, petite enfance, tutelles, etc.)

Finalement, après des années d'enquêtes, d'études, de traitement des oppositions, la procédure de révision totale du plan d'aménagement a avancé, de sorte qu'on espère une décision cantonale avant l'été. Ainsi, de nombreux dossiers pourront être débloqués.

Toutes ces réalisations, tous ces projets, sans compter le traitement usuel des nombreuses

autres affaires, demandes, travaux saisonniers, exigent un engagement constant et intense de toutes les collaboratrices et collaborateurs communaux. Qu'ils en soient remerciés. Et ce n'est pas fini !

*Pour le conseil communal
Jean-Claude Cornu, syndic*



3 Conseil communal

M. Jean-Claude Cornu **Syndicature**
Syndic

Mme Stefanie Losey **Économie**

M. Thierry Schmid **Finances**

Vice-syndic

Ressources
humaines

Culture

Bourgeoisie

Sports

M. Marc Menoud **Urbanisme**

M. Emmanuel Bussard **Mobilité**

M. François Helfer **Environnement**

Constructions

Sécurité

Energie

M. Armand Jaquier **Santé**

Mme Murielle **Enseignement**
Jaquier-Eltschinger

M. Didier Demierre **Domaine public**

Affaires sociales

Petite enfance

Etat au 31 décembre 2023

4 Conseil général

Président	M. Thierry Jordan.
Vice-président	M. Christophe Girard.
Bureau	M. Frédéric Berset. M. Fabrice Corbat. M. Olivier Eltschinger. Mme Isaline Finger. Mme Rachel Hufschmitt. M. Jean-Yves Python. M. Jean-François Roch.

Scrutatrices et scrutateurs

Membres	M. Philippe Ayer	M. Manuel Hurni
	M. Luc Bardet	M. Philippe Jordan
	Mme Nicole Bardet	M. Arnaud Maillard
	M. Patrice Beaud	Mme Virginie Mardon
	M. Lukas Bieler	M. Olivier Mariller
	M. Alain Bosson	Mme Christelle Masur Luu
	M. Christian Bourqui	M. Bertrand Menétrey
	Mme Jacqueline Bourqui	M. François-Xavier Meuwly
	M. Vincent Brodard	M. Jean-Baptiste Morel
	Mme Ajda Budak	Mme Stéphanie Oberson
	Mme Katharina Cattin	M. Nicolas Perrin
	Mme Marie-Christine Clerc	Mme Vesna Petrovic
	M. Simon Codourey	Mme Stéphanie Pittet
	Mme Géraldine Dafflon	Mme Valérie Pittet
	M. Nicolas Dafflon	M. Sébastien Richoz
	Mme Caroline Delacrétaz Pidoux	M. Thierry Ropraz
	Mme Roxane Ecoffey	M. Laurent Schmutz
	M. Jean-Bernard Favre	Mme Nataša Todorovic
	M. Patrice Geinoz	M. Stefan Trümpler
	M. Emilien Girard	Mme Floriane Vallélian
	M. Dominique Zürcher	

Etat au 31 décembre 2023

5 Administration communale

Pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'Administration communale est divisée en quatre services (état au 31 décembre 2023) :

Service administratif

Dossiers liés aux dicastères :

Syndicature

Économie / Culture / Sports

Finances / Ressources humaines / Bourgeoisie

Chef de service : M. Yves Bard, Secrétaire communal, RH et Chef du service administratif

Service financier

Finances communales :

Finances, impôts

Agence AVS

Salaires

Chef de service : M. Frédéric Rossier, Administrateur des finances

Service général

Dossiers liés aux dicastères :

Santé / Affaires sociales

Enseignement / Petite enfance

Domaine public

Chef de service : M. Pierre Décrind, Chef du service général

Service technique

Dossiers liés aux dicastères :

Urbanisme / Constructions

Mobilité / Sécurité

Environnement / Énergie

Chef de service : M. Damien Sudan, Chef du service technique

6 Syndicature

6.1 SYNDICATURE

6.1.1 En préambule

Il convient de rappeler que le dicastère « Syndicature » comprend, d'une part, l'organisation de l'administration et des séances du conseil communal et, d'autre part, toutes les tâches qui ne sont pas dévolues à un dicastère particulier ou qui relèvent de l'activité du Syndic, telles que la conférence des Syndics des chefs-lieux et des grandes communes du canton de Fribourg, le comité de l'Association des communes fribourgeoises, celui de l'Association des communes glânoises, etc.

Depuis l'automne 2022, M. le Syndic assume en outre la présidence de la conférence des syndicats des chefs-lieux et grandes communes (Bulle - Châtel-St-Denis – Guin – Estavayer – Fribourg – Marly – Morat – Tavel – Villars-sur-Glâne – Gibloux) et M. Bard en assume le secrétariat.

Ces activités ne peuvent donner lieu à un rapport circonstancié compte tenu de leur caractère souvent confidentiel.

Dans le cadre de ses relations publiques, le conseil communal s'est fait représenter à de nombreuses reprises dans les assemblées des associations, des corporations, des fédérations, dans les manifestations des sociétés locales, culturelles et sportives, ainsi que dans les réceptions des milieux économiques et politiques.

6.1.2 Contrôle des habitants

Les statistiques générales relatives au contrôle des habitants figurent en fin de rapport de ce dicastère.

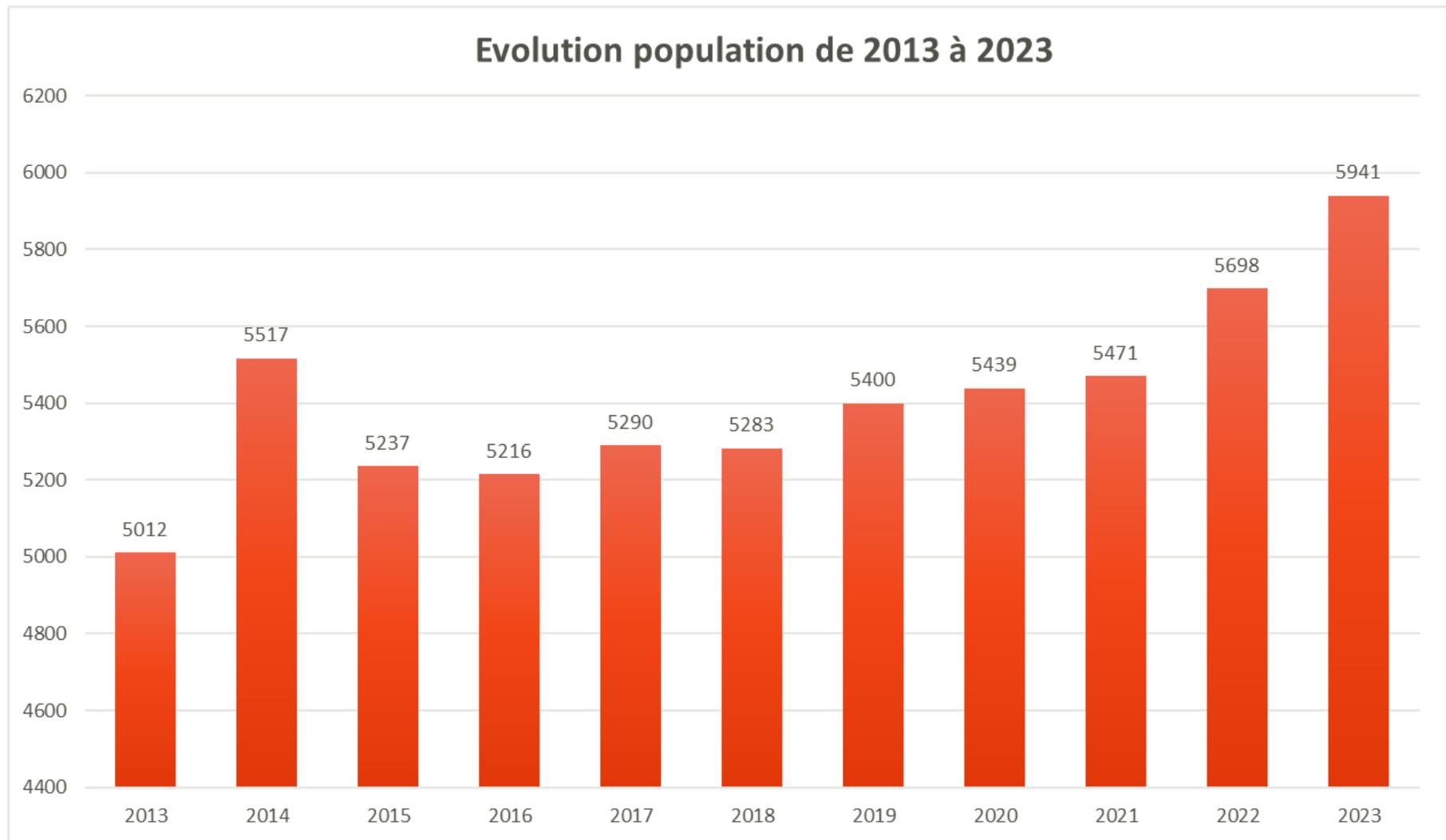
En 2023, le conseil communal a fêté 16 nonagénaires :

- Mme Denise Bard.
- Mme Marie-Madeleine Bielmann.
- M. Henri Chassot.
- Mme Marie Cécile Codourey.
- M. Gérald Curty.
- Mme Elisa Demierre.
- M. Georges Favre.
- M. Joseph Golliard.
- M. Bernard Jacot.
- Mme Denise Nicolet.
- M. Marc Nissille.
- Mme Yvonne Oberson.
- M. Guy Page.
- Mme Monique Paul.
- M. André Piccand.
- Mme Béatrice Surchat.

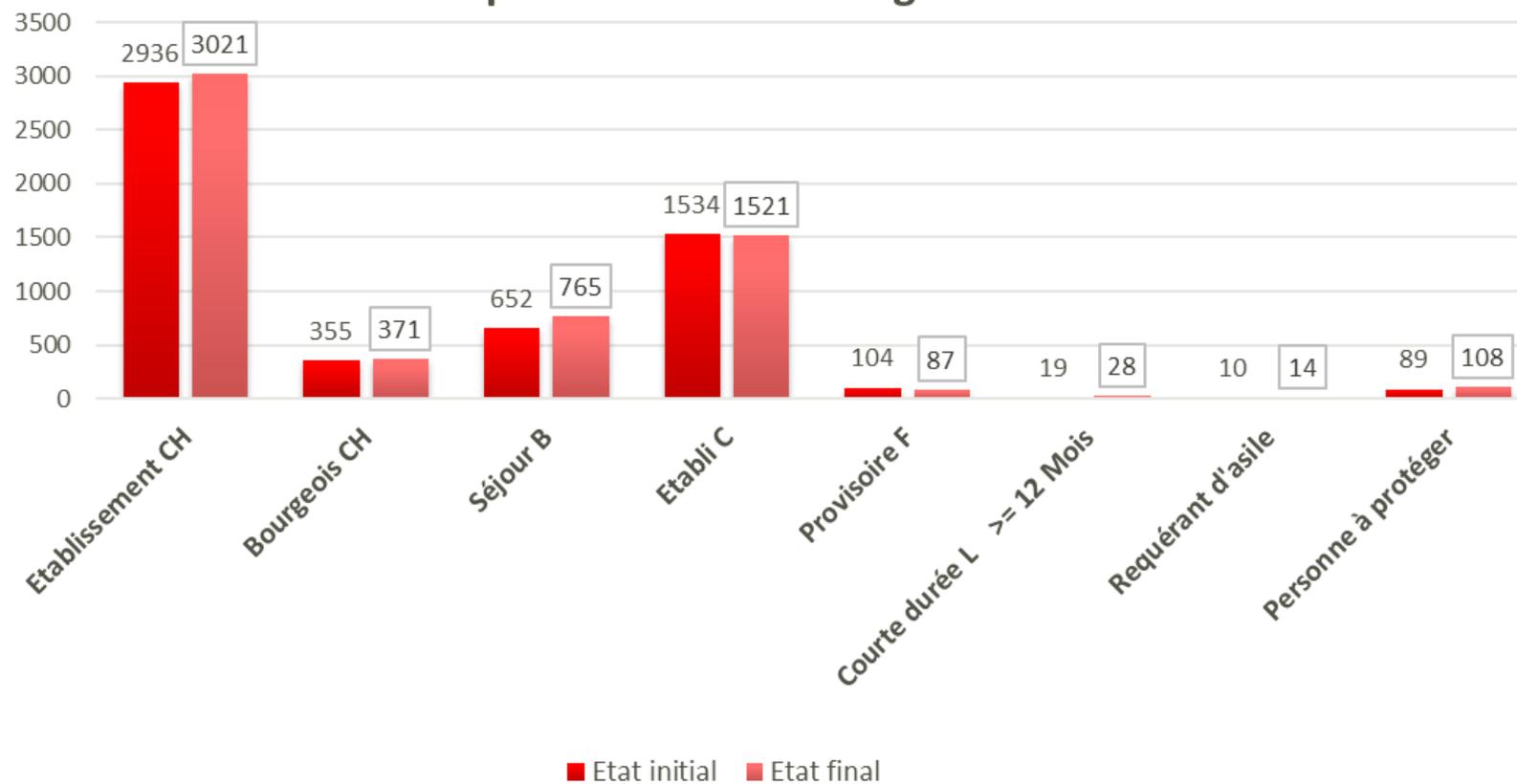
75 jeunes ont accédé à leur majorité civique.

6.2 ASSOCIATION GLÂNE REGION (AGR)

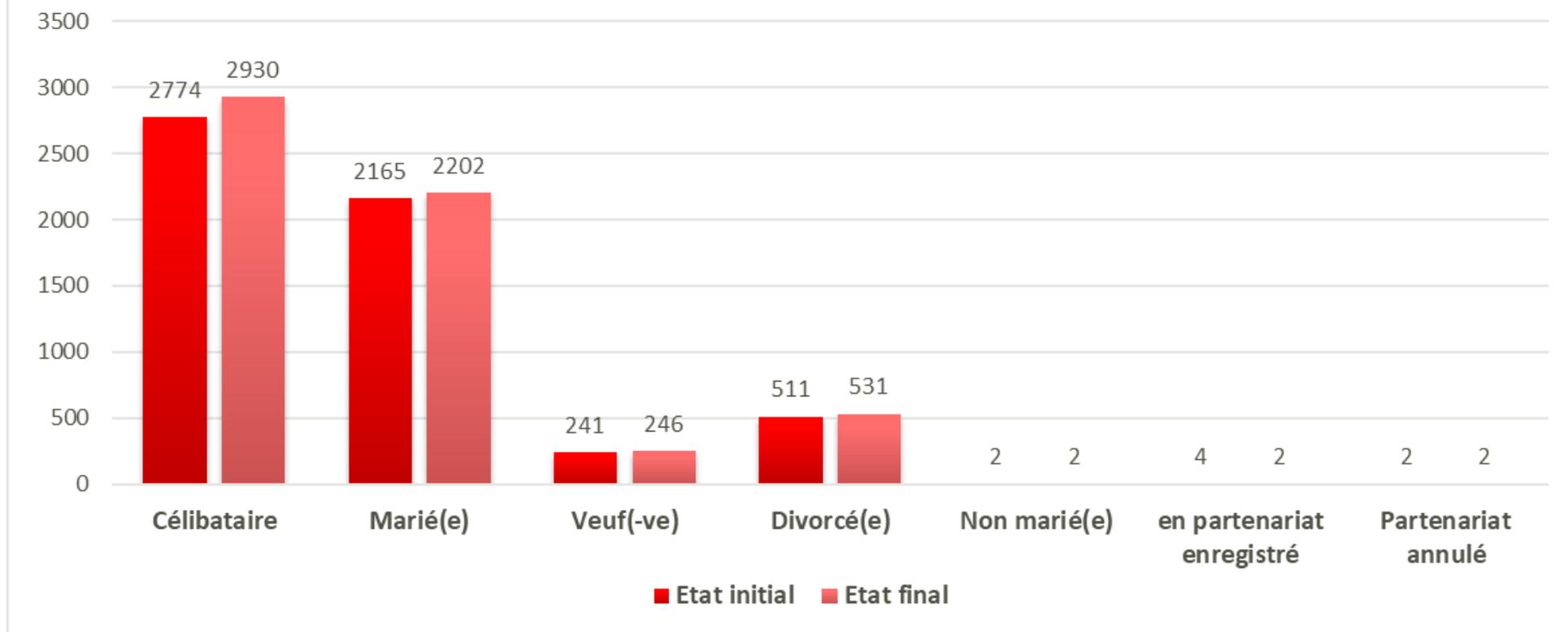
Le rapport d'activité 2023 de l'AGR est consultable sur le site internet www.glaneregion.ch.



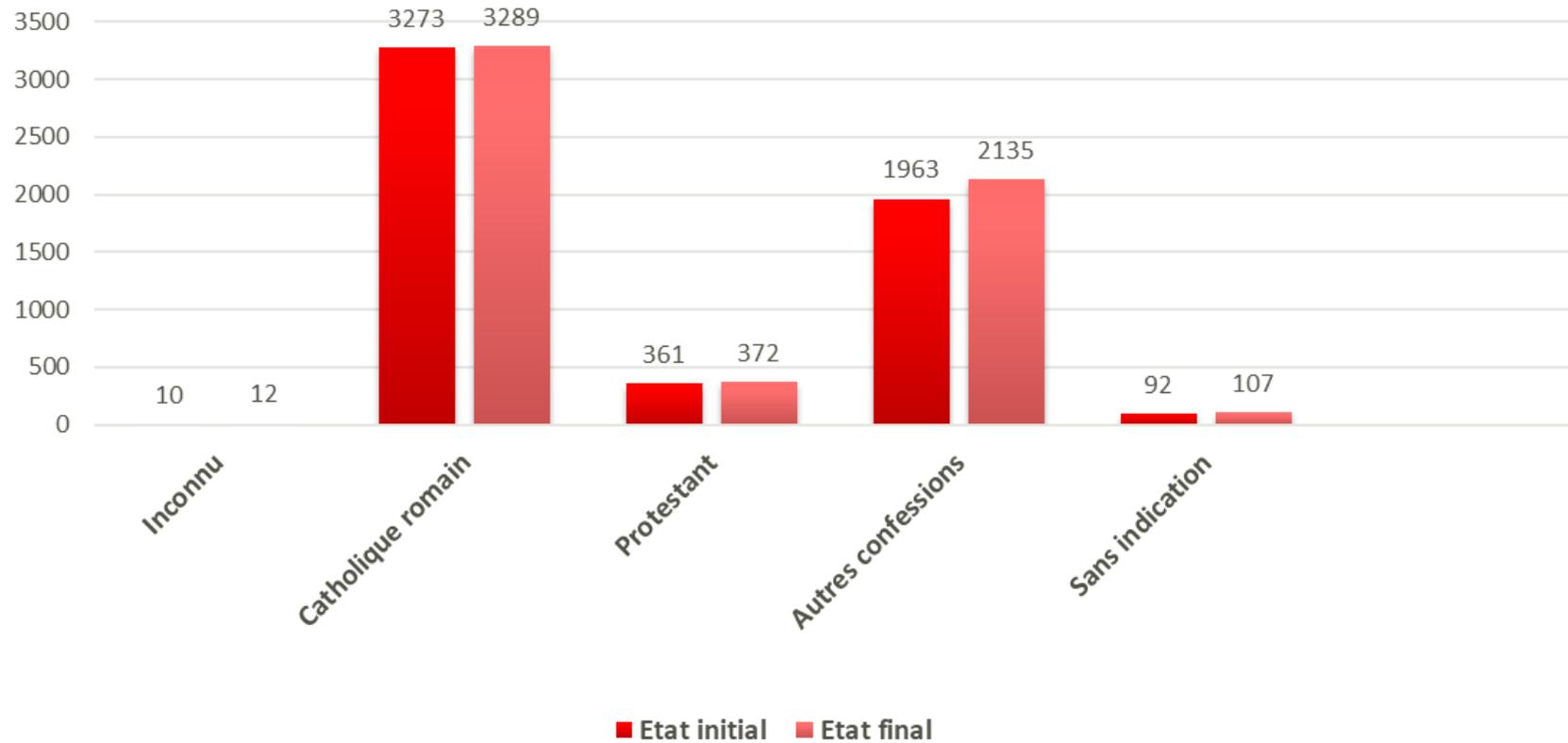
Statistiques Suisses et Etrangers au 31.12.2023



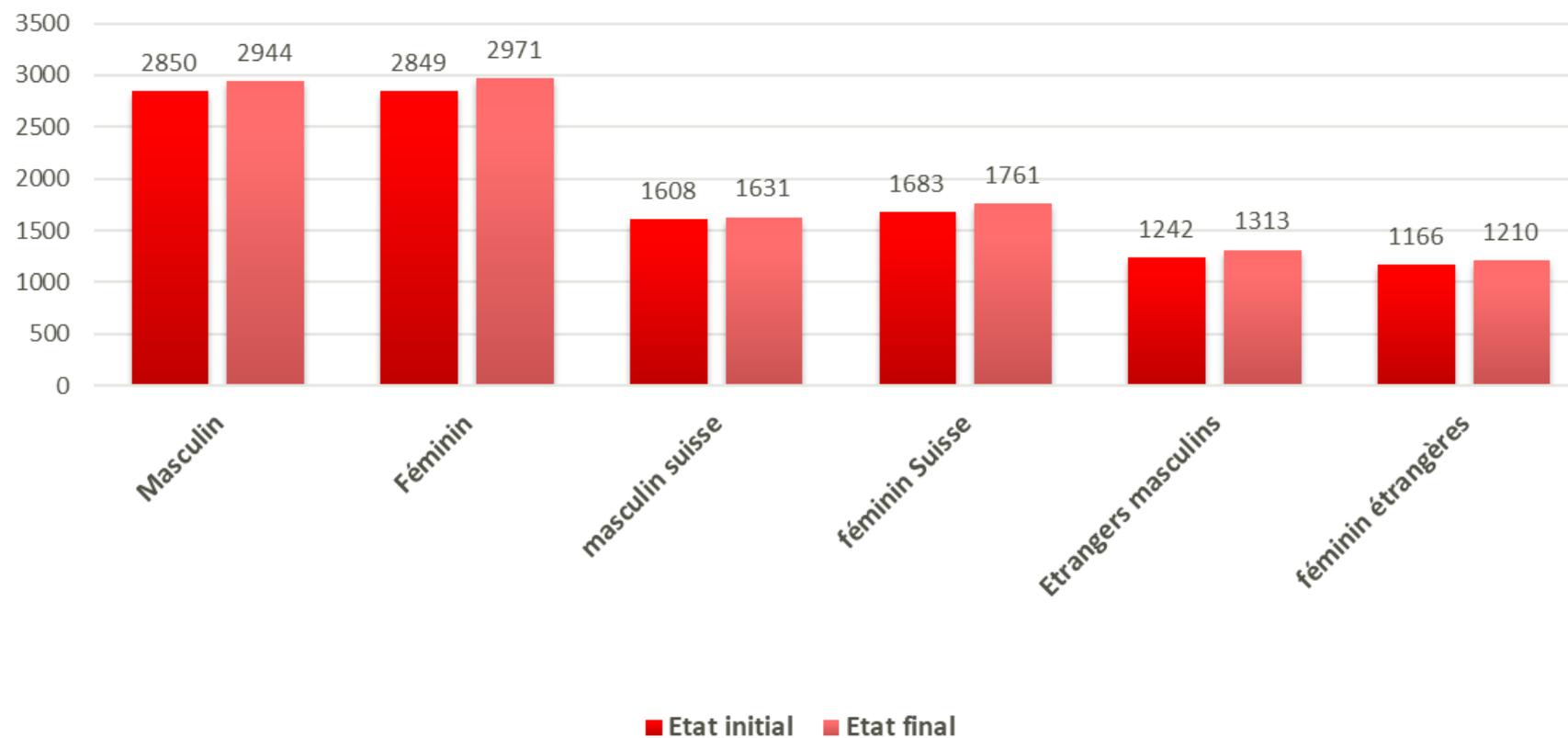
Statistiques des états civils au 31.12.2023



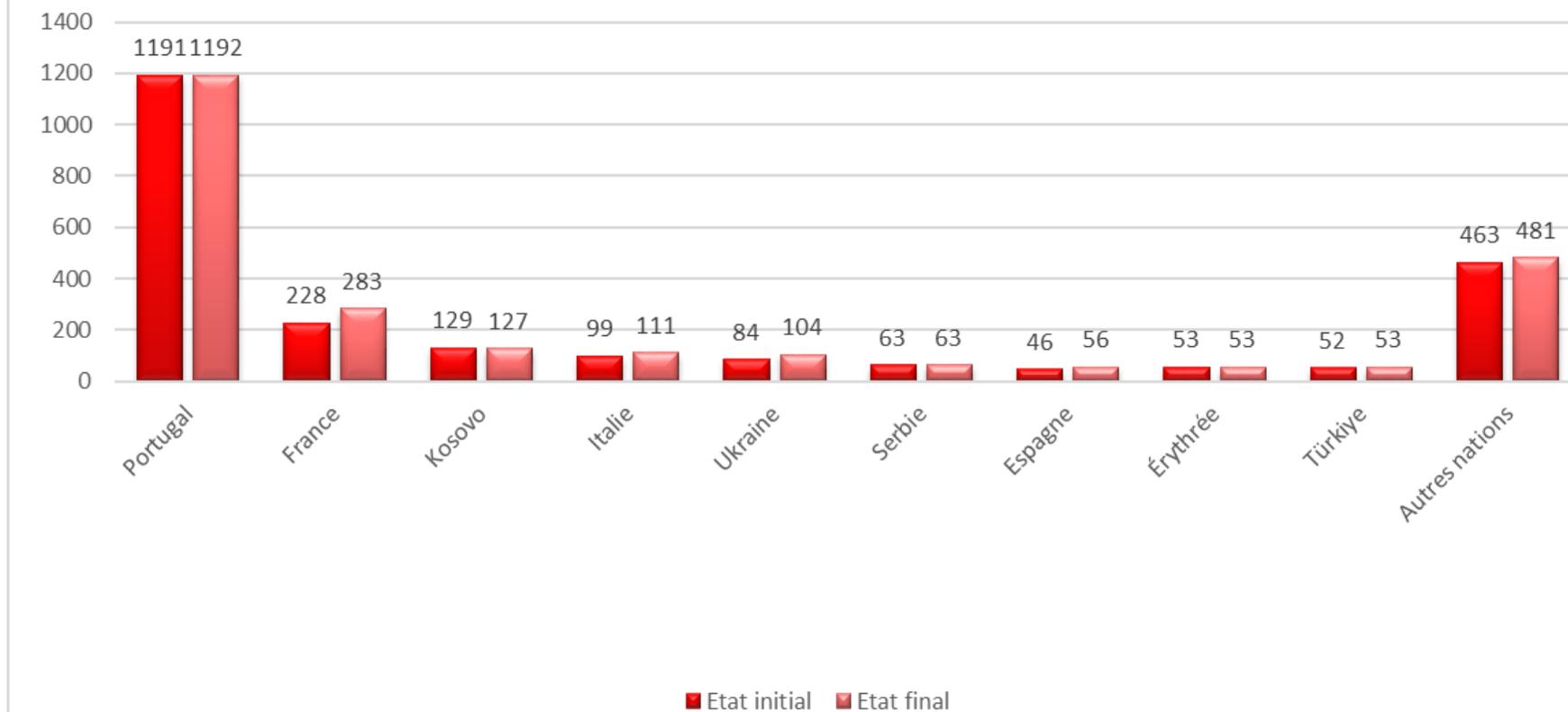
Statistiques des confessions au 31.12.2023

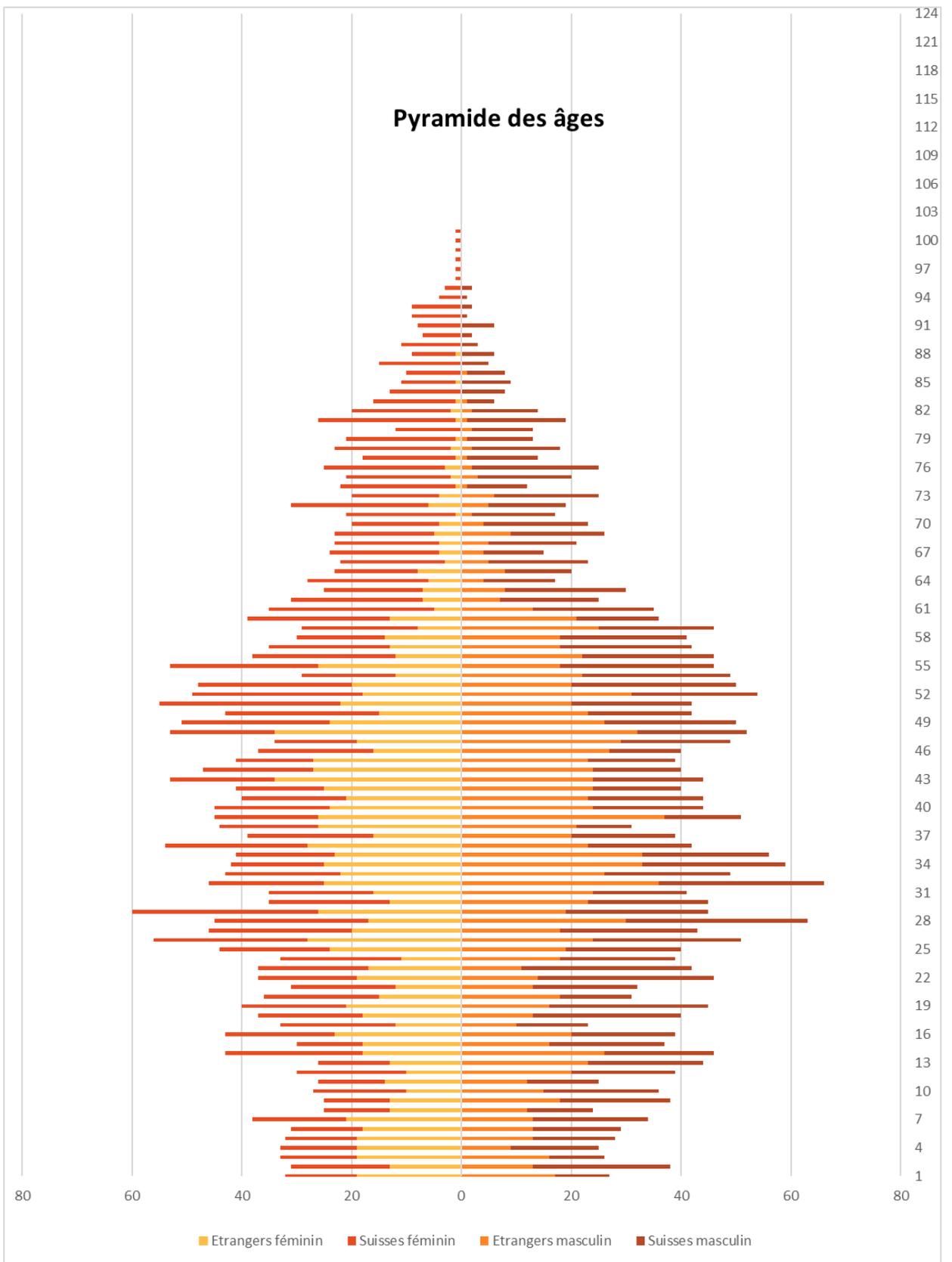


Statistiques Hommes-Femmes au 31.12.2023



Statistiques population étrangère au 31.12.2023





7 Finances / Ressources humaines / Bourgeoisie

7.1 FINANCES

Pour la partie financière du rapport de gestion 2023, se référer aux comptes 2023 de la commune.



7.2 PERSONNEL

Divers événements sont intervenus au niveau du personnel communal dans le courant de l'année 2023 ; il y a lieu de relever notamment :

- Engagement de Mme Martine Monney en qualité de collaboratrice administrative au contrôle des habitants.
- Engagement de Mme Maude Baeriswyl en qualité de collaboratrice au service technique.
- Démission de Mme Joëlle Berchtold, assistante sociale et engagement de Mme Fabienne Bieri en tant que remplaçante.
- Engagement de M. Gilles Dousse en qualité de chef de projet au service général.
- Fin d'apprentissage de Théo Vuignier, agent d'exploitation.
- Fin d'apprentissage de Mme Diana Domingues Neves, employée de commerce.
- Engagement de M. Léo Steinhauer en qualité d'apprenti agent d'exploitation au service de l'édilité.
- Engagement de M. Rui Pedro Bastos da Silva Carvalho comme stagiaire pour l'obtention de sa maturité professionnelle.
- Engagement de Mme Léa Bongard en qualité d'apprentie employée de commerce.

7.2.1 Anniversaires de service

En 2023, les personnes nommées ci-après ont fêté leur anniversaire de service :

10 ans d'activité	M.	Richard Bussard.
15 ans d'activité	M.	Alexandre Defferrard.
	M.	Jean-Pierre Papaux.
20 ans d'activité	Mme	Laurence Streit.
25 ans d'activité	Mme	Marlène Loureiro.

7.3 BOURGEOISIE

7.3.1 Composition de la commission bourgeoisiale

La composition de la commission bourgeoisiale est la suivante :

M.	Jean-Denis Cornu	Président.
Mme	Anne Chatton	Vice-Présidente.
M.	Dominique Ayer	Membre.
M.	Yves Jacquet	Membre.
M.	Charly Schmoutz	Membre.

Les représentants du conseil communal sont

M.	Thierry Schmid	Vice-Syndic
M.	Didier Demierre	Conseiller communal.

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Christine Clerc.

La commune gère les biens de la Bourgeoisie qui est propriétaire de l'ancien couvent des Capucins, du Café Suisse, ainsi que de parcelles éparses sur le territoire communal.

Lors de son assemblée extraordinaire du mois d'août, la Bourgeoisie a décidé d'exercer son droit de préemption pour l'acquisition du domaine des Rochettes-Dessous.

7.3.2 Naturalisations

Durant l'année 2023, le conseil communal, sur préavis de la commission des naturalisations, a accordé **le droit de cité romontois** à :

- M. Kévin De Abreu Vilaranda.
- Mme Licinia Verónica Gonçalves Monteiro de Pina.
- M. Naïm Jabeur et ses enfants Jad et Yanis.
- M. Maxence Quentin Dorian Lovato.
- M. Ramazan Mete.
- M. Roberto San Miguel.
- M. Kastriot Stolliqi.

Par ailleurs, ont obtenu **la nationalité suisse** durant l'année 2023 :

- M. Hugo Emanuel Abrantes Oliveira, Mme Ana Catarina Rodrigues Da Silva Oliveira et leur enfant Hugo Martim.
- Mme Valentine Acheriteguy.
- Mme Gentjona Bytyqi.
- Mme Esma Huseljic Hoxha.
- M. Alban Hyseni et ses enfants Lijana, Endrit et Erblin.
- Mme Maxine Chloe Kennett Lambrechts, M. Jacobus Mare Lambrechts et leurs enfants Aimée et Ella.
- M. Manuel Monteiro de Brito Mme Nélia Tavares Gomes de Brito et leur fille Kalia.
- Mme Lysa Moukagna.
- Mme Naomie-Alexia Moukagna.
- Mme Jéssica Oliveira Pimentel.
- M. Adnan Shehu et Mme Behare Shehu.
- Mme Vjosa Shehu.
- Mme Zana Shehu.
- Mme Mariana Silva Oliveira.
- Mme Marina Fatima Verissimo Francisco.
- M. Arjan Zogaj.
- Mme Blerta Zogaj, M. Muhjiddin Zogaj et leur enfant Raimonda.

8 Mobilité / Sécurité

8.1 DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

Le rapport d'activité du Secours Sud Fribourgeois sur le site Internet www.secours-sud.ch.

8.2 POLICE

8.2.1 Tâches de la police communale

La police communale traite diverses tâches :

- **Contrôle de la zone bleue :**

- a) surveillance des voitures « ventouses »
- b) 4 contrôles par semaine

➤ A noter :

- que certaines semaines, il n'y a pas de contrôle ;
- qu'un peu de souplesse est toujours appliquée lorsque des travaux occupent et diminuent le nombre de places disponibles ainsi que durant les manifestations ou les enterrements.

- **Contrôle du stationnement**

- a) contrôle journalier au parking Sous-Gare ;
- b) contrôle journalier de la Rue des Comtes ;
- c) gestion de l'appareil TAXOMEX à Sous-Gare ;
- d) gestion de l'appareil TOMECO à la Rue des Comtes ;
- e) gestion de l'appareil SKIDATA du parking du BICUBIC ;
- f) contrôle du stationnement sur l'ensemble du territoire communal ;
- g) traitements d'oppositions aux amendes d'ordre ;
- h) notifications pour les autres villes ou cantons ;
- i) voitures sans plaques sur le territoire communal (12 pour l'année 2023).

- **Patrouilleurs scolaires**

- a) Depuis la rentrée des classes en août 2022, suppression des patrouilleurs scolaires sur décision de la Police cantonale.
- b) Présence régulière à l'entrée et sortie des classes dans le secteur de la Rue de l'Eglise ainsi qu'à la Rue Aliénor.

- **Signalisation**

- a) contrôle de l'état de la signalisation ;
- b) vision locale avec le SPC ;
- c) remise en état de la signalisation suite aux accidents ;
- d) commande de signalisation.

- **Marquage**

- a) inventaire des travaux de marquage ;
- b) suivi du marquage.

- **Domaine public**

- a) surface des terrasses ;
- b) travaux sur le domaine public ;
- c) préparation pour la facturation ;
- d) déménagement ;
- e) organisation du marché de la place Saint-Jacques.

- **Manifestations**

- a) séances avec les organisateurs ;
- b) plan de signalisation ;
- c) commande de la signalisation pour le service édilitaire ;
- d) service d'ordre.

- **Services funèbres**

- a) réservation des places pour la famille (57 services pour l'année 2023) ;
- b) service et gestion du parcage ;
- c) convoi funèbre.

- **Objets trouvés**

- a) gestion des objets.

- **Formation**

- a) tir au pistolet ;
- b) self-défense ;
- c) droit sur la circulation routière.

- **Collaboration**

- a) police cantonale ;
- b) police de proximité ;
- c) éducation routière ;
- d) services communaux « édilité – contrôle des habitants – service social » ;
- e) contrôle des présences à la déchetterie.

8.2.2 Parking du Bicubic

L'agrandissement du Parking du Bicubic terminé a permis sa réouverture au public le 15 décembre 2020. Le parking est payant. Il est ouvert toute l'année 24h/24h. Quasiment 200 places de parc sont disponibles, dont 4 pour des véhicules électriques (avec bornes de recharge) et 5 pour des véhicules de personnes à mobilité réduite. Quelques espaces sont également disponibles pour le parcage payant des deux-roues.

L'accès au parking se fait uniquement par la Route d'Arruffens (accès en face de la Route En Bouley). L'accès depuis la Route de la Perrausa n'est plus en service.

Les utilisateurs occasionnels peuvent y accéder moyennant la prise d'un ticket à la borne/barrière. Pour les utilisateurs plus réguliers, afin de se dispenser de ticket, des cartes à prépaiement sont disponibles auprès du service technique.

Avant de reprendre le véhicule, si la période de gratuité des 3 heures n'a pas été dépassée, il n'est pas nécessaire de passer à la caisse, la sortie du parking est possible avec le ticket d'entrée ou avec la carte à prépaiement. Le paiement des tickets, ainsi que la recharge des cartes à prépaiement s'effectueront uniquement à la caisse située sur place.

La police communale, en collaboration avec le service de la voirie et le service technique, s'est occupée de la gestion de ce parking (carte à prépaiement et encaissement, caisse (approvisionnement et prélèvement), barrières, nettoyage, déneigement, service de piquet, etc.) jusqu'au 30 juin 2022. La tâche étant trop importante pour notre service, elle a été sous-traitée à l'entreprise Leatech qui a repris l'entière gestion du parking du Bicubic depuis le 1er juillet 2022.

Le parking fonctionne correctement outre de temps à autre un menu incident tel un ticket coincé. Si ce genre d'incident arrive au mauvais moment, il est clair cela peut avoir de fâcheuses conséquences. Finalement, telle une grande ville, ces installations subissent de temps à autres quelques dégradations

8.2.3 Divers

Le partenariat avec la société Protect'Service SA a été reconduit pour l'année 2023 pour le contrôle de la zone bleue. Cette pratique est une aide au contrôle du stationnement et participe donc à améliorer une meilleure rotation des véhicules dans le secteur de l'intramuros.

Le parking se situant au lieu-dit « Sous-Gare » (62 places) est également contrôlé régulièrement par la Police communale.

La réfection de la Rue des Comtes a permis la mise en place d'un trottoir d'une belle largeur entre les immeubles du Pré des Comtes et ladite rue. 19 places de parc, dont 2 pour des voitures électriques, ont été créées à l'occasion de ces travaux. Ces places de parc sont payantes et sous le contrôle de la Police communale. La première heure y est gratuite.

Le concept de cartes à gratter pour le stationnement des véhicules d'entreprises effectuant des travaux dans le secteur de l'intramuros fonctionne bien. Pour l'année 2023, c'est plus de 128 cartes qui ont été vendues au tarif de CHF 10.- par jour.

Des contrôles inopinés ont également lieu à la déchetterie, afin de vérifier la provenance des personnes fréquentant cette dernière.

La commune et sa police communale sont également dotées d'un radar informatif. Cet appareil est régulièrement posé de part et d'autre de la commune à titre préventif et pédagogique. Nous avons de bons retours de la population. Ce radar a un réel impact sur la vitesse des conducteurs, ce qui est le but voulu.

8.2.4 Perspectives d'avenir

8.2.4.1 Mise en zone de 30 km/h de l'Intramuros

La mise en zone de 30 km/h de l'Intramuros a été étudiée, induisant de nouvelles règles de circulation (priorité de droite aux carrefours) et la suppression de la plupart des passages pour piétons, mais aussi, pour des raisons de sécurité et de visibilité, la suppression d'une vingtaine de places de parc. Les procédures étant faites, la mise en zone de 30 km/h de l'Intramuros devrait être effective courant 2024.

8.2.4.2 Concept de stationnement

La commune a prévu la limitation dans le temps du parcage avec la tarification du parcage, sur l'entier du domaine public communal. Lors de la mise en œuvre, des tâches supplémentaires de contrôle seront impératives. Il s'agira de gérer et contrôler les temps de parcage, mais également d'enrayer le parcage sauvage que pourrait engendrer l'introduction de la tarification dans les premiers temps de son application.

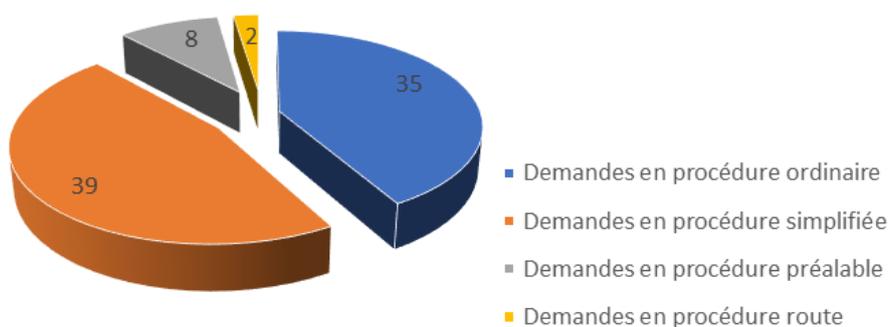
9 Urbanisme / Constructions

9.1 CONSTRUCTIONS

9.1.1 Permis de construire

En 2023, le service technique a traité 84 (105 en 2022) demandes de permis de construire et poses de panneaux solaires.

« Nombre de demande de permis de construire 2023 »



Dans le détail :

Demandes en <u>procédure ordinaire</u>	35
Nouvelle exploitation agricole / hangar agricole	2
Nouvelle habitation individuelle	1
Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel	3
Transformation / rénovation / agrandissement	21
Plans d'équipement et PAD	1
Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)	0
Antennes téléphonie	0
Autres	7
Demandes en <u>procédure simplifiée</u>	39
Demandes en <u>procédure préalable</u>	8
Demandes en <u>procédure route</u>	2

Demandes annulées en cours de procédure **0**

Pose de panneaux solaires selon simple annonce **25**

Panneaux photovoltaïques (en m²) 5'715

Panneaux thermiques (en m²) 0

Pose de panneaux solaires selon enquêtes (spécifiques ou non).

Une surface de 90 m² de panneaux solaires thermiques et une surface de 807 m² de panneaux photovoltaïques sont inclus dans les demandes de permis de construire.

Au final, c'est un total de **6'522 m²** de panneaux photovoltaïques qui ont fait l'objet d'une demande d'installation.

9.1.2 FRIAC

Depuis le 3 juin 2019, les dossiers de toutes les communes fribourgeoises sont déposés puis traités de manière électronique, via l'application FRIAC. Dorénavant, FRIAC couvre le processus depuis l'octroi du permis de construire jusqu'au permis d'occuper en passant par toutes les étapes de la construction afin d'effectuer les différents contrôles légaux.

Tous les acteurs de la procédure, requérants, mandataires, communes, services cantonaux et préfectures utilisent cette nouvelle application, ce qui permet notamment d'optimiser la durée de traitement des dossiers, d'améliorer leur qualité ou encore de renforcer la transparence et la traçabilité des processus.

FRIAC permet également aux requérants et mandataires de suivre l'avancée du dossier en temps réel par une consultation en ligne et de recevoir des notifications par messagerie électronique.

9.1.3 Travaux divers constructifs

Durant l'année 2023, quelques réalisations particulières ont été effectuées sur le territoire communal.

Arrêts de bus à l'Halle - Route de Lausanne

La construction de deux arrêts de bus, d'un trottoir et de cheminements piétonniers à la Route de Lausanne a été réalisée durant l'année. Le tapis définitif n'a pas pu être mis en place en 2023 pour des raisons climatiques. Celui-ci sera posé au printemps 2024.



Adduction – Maillage secteur les Glânes

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP), établi par le bureau Ribl SA en 2018.

En bouclant la conduite d'adduction provenant des sources du Gibloux avec la distribution existante du secteur de La Longeraie, la défense incendie de l'entier du Nord-Est de la ville sera améliorée ainsi que la sécurité d'approvisionnement.

De plus, cette nouvelle conduite créera aussi une boucle de circulation d'eau dans le réseau (qui aujourd'hui finit en cul-de-sac à la borne hydrante de la Longeraie) en garantissant ainsi la qualité de l'eau.



9.1.3.1 Renouvellement des bancs publics

Il a été décidé de renouveler, sur 3 années, les bancs publics en commençant par la zone touristique de l'Intramuros, l'Avenue Gérard Clerc, la Promenade des Avoines et le Chemin des Bossonnets. L'étape 2023 consistait à remplacer les bancs de la Grand Rue 34, des Remparts du Château et des Remparts du Sauvage.



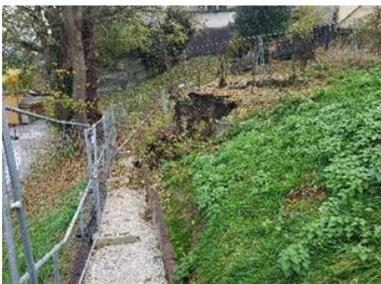
9.1.3.2 Revêtement de sol à la Grand Rue

L'entreprise Etter Pavage SA a procédé à la réfection du dallage en galets de rivière devant les bâtiments n° 35 à 39 de la Grand Rue (240 m²).

9.1.3.3 Remplacement de la conduite eaux mixtes à la Route du Poyet

Lors des intempéries du 14 novembre 2023, environ 5 à 10 m³ de terre a disparu en partie dans la canalisation d'eaux mixtes se situant dans le talus des escaliers des Abattoirs.

Au vu de la dégradation des tuyaux en plus des dégâts déjà répertoriés, il a été décidé de changer la canalisation d'eau mixte en urgence, depuis la chambre n° 3580 jusqu'à la chambre n° 3563, cela représente 53 m de conduite. Nous avons profité de ces travaux pour augmenter le diamètre de la conduite qui est passé de 40 cm à 50 cm comme projeté par le PGEE.



9.1.3.4 Réfection de la Route de la Parqueterie

Ces travaux concernent l'épuration, l'adduction, la route avec l'élargissement de la chaussée, la mise en place d'une bande cyclable et la mise en conformité des arrêts de bus.

Les maîtres d'œuvre de ce chantier sont le canton et la commune. En effet, les travaux d'adduction ne concernent que la commune, les travaux d'épuration servent à la commune mais aussi au canton pour les eaux claires de leur route, et au niveau routier, certains travaux sont à charge du canton (routes, tapis phonoabsorbant, etc.) et d'autres, les **travaux édilitaires**, à charge de la commune (trottoirs, arrêts de bus, etc.).

9.1.3.5 Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine

92 panneaux photovoltaïques pour une surface de 181m² a été installé sur le toit de l'école de la Condémine en 2023. Une borne de recharge double pour les véhicules édilitaires a également été installée sur le parking de l'école. C'est le deuxième bâtiment communal, après celui de l'Edilité, où sont installés des panneaux photovoltaïques.



9.1.3.6 Divers

Outre ces travaux bien visibles, bon nombre d'autres travaux ont été effectués dans les différents domaines afférents au service technique : adduction, épuration, routes, trottoirs, aménagement, embellissement, etc.

9.2 AMÉNAGEMENT LOCAL

Les dossiers importants de l'année 2023, au niveau de l'aménagement ou du réaménagement de notre commune, ont été les suivants :

9.2.1 Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)

Courant 2022 et premier semestre 2023, le canton a poursuivi l'examen de notre dossier du PAL et nous a transmis son préavis d'examen final le 23 août 2023. Cette information a également fait l'objet d'une publication dans la Feuille officielle (FO) n° 34 du 25 août 2023.

La DIME nous a donc fait part des mesures envisagées à l'encontre de notre dossier. Nous avons eu un délai de 30 jours pour analyser les 73 pages de préavis et les 32 pages du préavis de synthèse et faire nos remarques à leur sujet (phase appelée "droit d'être entendu"). Une fois ce travail effectué, notre détermination est partie à la DIME le 22 septembre 2023.

La DIME a analysé nos prises de positions et nous verrons, lors de l'approbation du PAL, qui devrait arriver vers avril-mai 2024, celles qui iront dans notre sens ou pas.

9.2.2 Plan d'aménagement de détail cadre (PAD-Cadre)

Le PAD-Cadre définit le cadre de l'aménagement futur du plateau d'Arruffens de manière plus précise que le plan de zone. Romont est commune pilote pour ce nouvel outil d'aménagement. Ce dernier permettra de doubler la surface de plancher dans son périmètre tout en augmentant également les surfaces d'espaces verts et donc la qualité de vie des habitants. Ce document a été envoyé le 17 mars 2021 au SECA pour sa mise en consultation.

Intimement lié au PAL, et y étant subordonné, il ne pourra être mis à l'enquête que au plus tôt en même temps que le dossier des conditions d'approbation du PAL. En relation avec le point précédent, nous devons donc attendre l'approbation du PAL, prendre connaissance des éléments retenus ou non par la DIME, adapter en conséquence le PAD-Cadre qui pourra ensuite être mis à l'enquête, a priori avant l'été 2024.

9.2.3 Réaménagement de l'intramuros (MEP)

Le Mandat d'Etudes Parallèles (MEP) Intramuros a été mis en attente durant l'année 2023. En effet, d'autres affaires ont pris la main sur l'organisation de la commune et nous avons dû y faire face.

En marge de ce dossier nous avons fait avancer diverses affaires liées (mise en zone 30 km/h de l'Intramuros, mise en place d'une ligne urbaine et arrêts de bus liés, concept de stationnement, etc.). Ces différentes affaires ayant toutes un impact sur l'aménagement de la ville, nous nous devons de reprendre les conclusions du MEP et de les mettre en parallèle avec ces différents impératifs. Ce dossier sera repris courant 2024.

9.2.4 Route de contournement

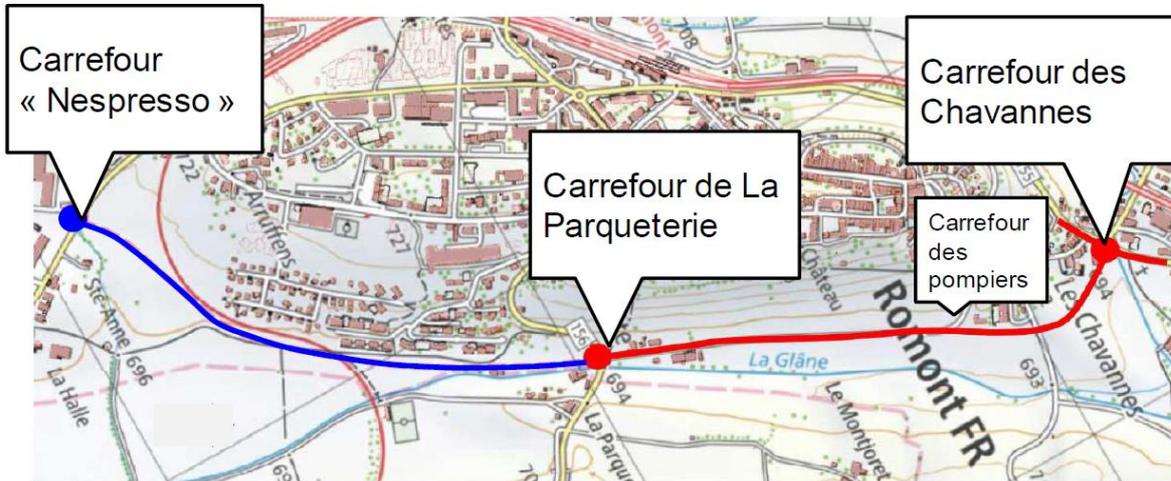
La commune a continué d'accompagner cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées. Le canton a pour objectif d'établir le dossier de mise à l'enquête du tronçon EST (secteur des Chavannes) pour juin 2024.

La commune a de son côté lancé une analyse des impacts potentiels, en particulier sur nos réseaux souterrains. Nous avons en effet différentes conduites et collecteurs proches de cette route, en parallèle ou la traversant. Il conviendra de profiter d'adapter ces réseaux en marge

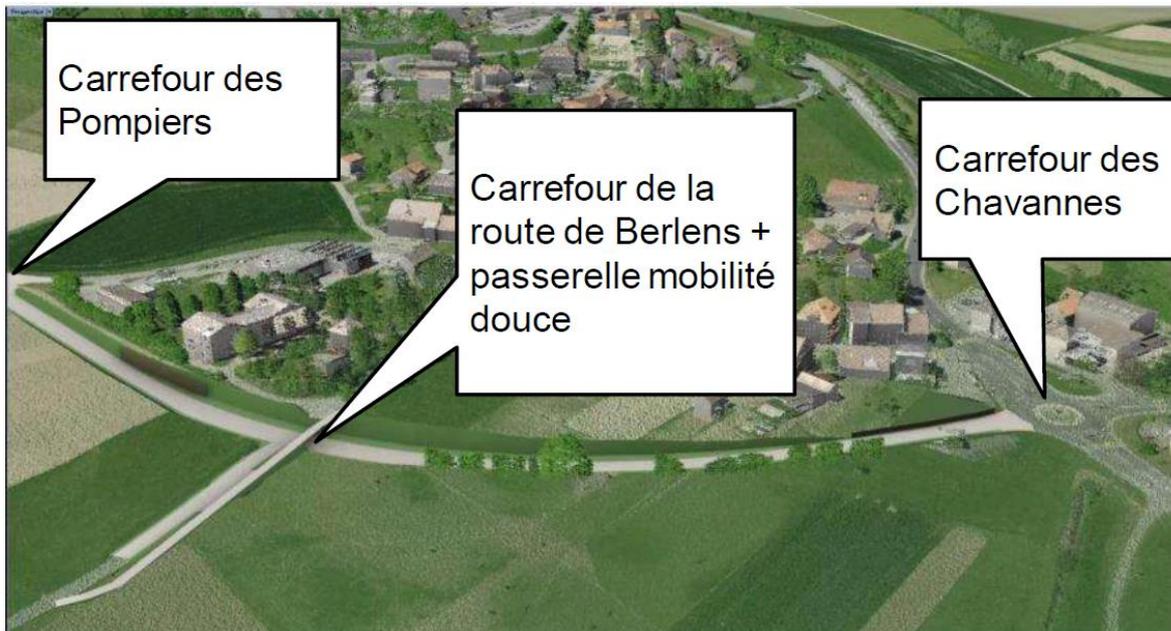
des travaux de la route. Une fois la route refaite, le canton n'acceptera pas avant de longues années, qu'on puisse y faire des tranchées et obligera de procéder par de coûteux pousse-tubes, extrêmement contraignants à mettre en place.

Tronçon Sud (bleu)

Tronçon Est (rouge)



Tronçon Est



Tronçon Sud



A noter que le projet prévoit une route enterrée tout le long des quartiers d'En Bouley et du Pré de la Grange. Coûteux mais élégant, il assure la tranquillité pour les riverains et une surface à nouveau utilisable et/ou exploitable.

9.2.5 Redressement de la ligne TPF

La commune accompagne également cet important projet cantonal en participant aux diverses séances de coordination liées.

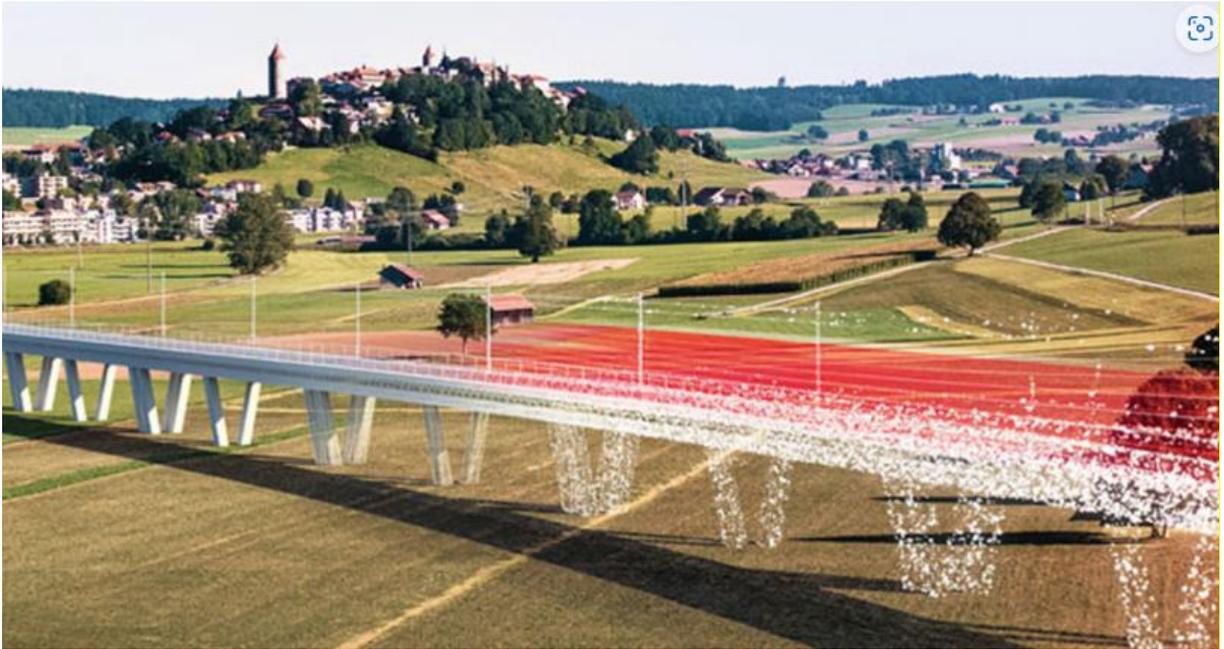
Un remaniement parcellaire en lien avec l'emprise au sol du projet est en cours de réalisation.

Ce projet de redressement est nécessaire car la solution proposée entre Vuisternens-devant-Romont et Romont réduira le temps de parcours entre Bulle et Romont. Ce nouveau tronçon permettra de créer un horaire avec de meilleurs nœuds de correspondance à Bulle, Romont et Fribourg, pour les bus et les trains. Cette solution présente également le meilleur rapport coûts-utilité-faisabilité global.

Les points forts de ce projet sont une stabilité du réseau garantie et un trajet Bulle-Romont en moins de 15 minutes, avec un tracé qui s'intègre judicieusement dans le paysage ainsi que 3 ouvrages d'art de conception durable, robuste et économique.

Selon le site des TPF, le planning des travaux est le suivant :

- Année 2026 : début des travaux.
- Année 2028 : fin des travaux.



9.2.6 Esplanade d'Arruffens

En marge du projet de nouvelle école primaire En Bouley, le projet de l'Esplanade d'Arruffens (CHF 6'600'000.-) s'est développé durant l'année 2022. Le dossier d'examen préalable a été déposé début décembre 2022 au SPC.

En avril 2023 nous avons reçu le préavis de synthèse de l'examen préalable. Le dossier a dès lors été affiné en tenant compte des quelques remarques et a pu être mis à l'enquête en juin 2023. Le dossier n'a pas suscité d'opposition et a donc été transmis à la DIME pour la délivrance de l'autorisation de construire.

Dans l'attente le projet d'exécution a été établi et les appels d'offres pour les travaux lancés en novembre 2023. Après analyse et notation des soumissions, les travaux ont pu être adjugés en février 2024. Les travaux ont démarré le 4 mars 2024 pour se terminer à Pâques 2025.

9.2.7 Route de la Parqueterie

Ce projet également important (CHF 4'500'000.-), avec le canton et la commune co-maîtres d'œuvre, a continué d'avancer durant l'année 2023. Pour mémoire, il avait été mis en demande préalable en avril 2020, puis à l'enquête publique le 10 décembre 2021. Début 2022 nous avons traité les oppositions, puis procédé au dossier d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

L'adjudication des travaux a été validée en séance du conseil communal du 27 mars 2023. Après une longue attente sur l'autorisation de la DIME, les travaux ont pu démarrer le 25 septembre 2023. Les travaux sont prévus pour l'entier de l'année 2024.

9.2.8 Commission d'aménagement

En 2023, les membres de la commission d'aménagement se sont réunis à 3 reprises afin de traiter différents dossiers qui touchent, entre autres, les domaines d'aménagement précités. L'engagement et les échanges entre cette commission et les représentants de la commune sont toujours fructueux et donnent un autre regard indépendant et bienvenu sur le traitement des problématiques d'aménagement communal.

10 Environnement / Énergie

10.1 VOIRIE

Le service de la voirie, qui est conduit par le service technique, a pour tâche d'exécuter les travaux les plus divers, à savoir :

- nettoyage des rues, des places, des remparts ;
- surveillance et gestion de la déchetterie ;
- remise en état des routes, chemins, sentiers, ruisseaux ;
- enlèvement de la neige, salage ;
- entretien des parterres de fleurs ;
- élagage des arbres et des haies ;
- embellissement de la ville ;
- préparation des tombes pour l'ensevelissement ;
- mise à disposition du matériel pour manifestations ;
- aide aux sociétés ;
- entretien des bâtiments publics et privés communaux ;
- entretien du réseau souterrain de l'évacuation des eaux et de la défense incendie ;
- marquage des places de parc, routes et signalisation ;
- travaux de génie-civil courants ;
- entretien des véhicules et machines ;
- entretien des places de jeux et de sport.

Dans la mesure de ses moyens, par tous les temps et malgré les diverses contraintes, le personnel de la voirie s'efforce d'être au service de la population romontoise et des sociétés locales, afin de les aider et d'amener une plus-value à l'entretien de notre ville.

En quelques chiffres-clés, le service de la voirie c'est :

En général

- 19 points d'eau, dont 7 fontaines ;
- 894 marches d'escaliers à entretenir ;
- 18'000 litres d'eau qui sont utilisés chaque semaine pour l'arrosage en période estivale.

Espaces verts/Embellissement

- 360 arbres sur le domaine public, qui doivent être taillés et contrôlés ;
- 1'100 m² de prairies fleuries ;
- 5'744 m² correspondant à la surface du cimetière, où le service assure le désherbage, l'entretien des massifs de fleurs, la creuse et la désaffectation des tombes ;
- 25'000 m² de surface à tondre, incluant nos terrains de foot.

Service hivernal

- 3,5 tonnes de sel par sortie ;
- 26 km de routes communales et 12 km de trottoirs ;
- 1'900 piquets de balisage ;
- 130'000 m² de routes communales à déneiger.

10.1.1 Personnel

Depuis le 16 août 2023, l'équipe de la voirie a engagé un nouvel apprenti de 1^{ère} année en la personne de Monsieur Léo Steinhauer. Cette date coïncide avec la fin de la formation d'agent d'exploitation de voirie de Monsieur Théo Vuignier. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses futures activités professionnelles.

Pendant les vacances scolaires d'été, plusieurs étudiants sont engagés à tour de rôle, durant une semaine chacun, en tant qu'auxiliaire.

Le service de la voirie a également engagé, en qualité de stagiaire du 6 mars au 16 juillet, Monsieur Romain Pillonel comme agent d'exploitation venant du centre de formation professionnelle spécialisé PROF-in à Courtepin.

10.1.2 Parc des véhicules

Le parc des véhicules se compose de la manière suivante :

- Transporteur électrique Iseki MT 15n (2023)



- 1 véhicule 4x4 Reto-Meili (2023) équipé d'un aspirateur à feuilles, d'une lame chasse-neige



- 1 balayeuse électrique Urban Sweeper S2.0 (2023)



- 1 véhicule de service électrique Citroën Berlingo (2023)



- 1 remorque de transports (1990) ;
- 1 remorque de transports 2 tonnes (2004) ;
- 1 motofaucheuse REFORM équipée avec une fraiseuse et une épareuse (2009) ;
- 1 aspirateur urbain électrique Glutton (2009) utilisé en particulier dans l'intramuros ;
- 1 véhicule utilitaire PONY P4-T (2011) équipé d'une lame chasse-neige, d'une saleuse, d'une rampe frontale de lavage et d'une citerne pour l'arrosage ;
- 1 déchiqueteuse à branches Vandaele (2011), immatriculée en 2014 ;
- 1 brouette à moteur HONDA (2011) ;
- 1 véhicule 4x4 REFORM T10 X Multilift (2016) équipé de trois bennes à terre, d'une benne à feuilles, d'une saleuse et d'une lame à neige ;
- 1 pelle MENZI MUCK 1.8 t. avec Powertilt (2016) équipée d'un godet de 30 cm de large, d'un godet de 50 cm de large et d'un godet de talus
- 1 tracteur à gazon hélicoïdal affecté au terrain de football du Glaney (2016)
- 1 remorque de transports 3.5 tonnes (2018) ;
- 1 véhicule WEIDEMANN (2018) équipé d'une fourche à palette, de 2 bennes à terre et d'une benne crocodile ;
- 1 gerbeur électrique LINDE (2018) pour le transport de marchandise dans le dépôt ;
- 1 machine de marquage tractable ;
- 1 tondeuse frontale affectée au centre sportif de Bossens (2020) ;
- 1 camionnette FORD Transit avec pont basculant 3 côtés (2021) ;
- 1 véhicule utilitaire Reform Boki (2022) équipé d'une lame chasse-neige et d'une saleuse.

10.2 EAU

10.2.1 Informations générales

EauSud SA assume le mandat de gestion du réseau d'eau potable pour la commune de Romont depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce mandat a été élargi pour différentes prestations (inspection et purge des bornes hydrantes et manœuvre des vannes réseau) conformément à l'avenant du contrat signé au début janvier 2018.

Dans ce contexte, les éléments ci-après sont établis afin de dresser un bilan des activités de l'année écoulée.

Ouvrages de captages

10.2.2 Production

10.2.2.1 Conditions climatiques – météo

En Suisse, l'année 2023 a débuté de manière extrêmement douce. Le printemps a connu localement une humidité record. En revanche, le mois de juin a régionalement été très sec. En juillet et août, des vagues de chaleur ont suivi et de fortes précipitations ont concerné la Suisse orientale et méridionale. Les mois de septembre et octobre ont été très similaires, avec des records de chaleur durant la première moitié du mois et de fortes précipitations en Suisse romande et au Sud des Alpes durant la seconde moitié. Au Nord des Alpes, novembre et décembre ont été très arrosés.

En 2023, la température annuelle moyenne sur l'ensemble du pays a atteint 7.2 °C, soit 1.4 °C de plus que la norme 1991-2020. Il s'agit de la 2^{ème} année la plus chaude depuis le début des mesures en 1864, poursuivant ainsi la forte tendance au réchauffement de ces dernières années. En Suisse, la température annuelle a augmenté de 2.1 °C entre la période préindustrielle 1871-1900 et aujourd'hui (1994-2023).

L'hiver 2022-2023 a été doux avec 1.3 °C de plus que la norme 1991-2020. Au Nord des Alpes, il s'agit localement du 4^{ème} ou 5^{ème} hiver le plus doux depuis le début des mesures il y a 160 ans. Dans la région, l'hiver 2022-2023 a connu un cumul de précipitations légèrement inférieur à la normale.

Au mois de février, l'ensoleillement a atteint plus de 180 % de la norme et les précipitations ont été largement déficitaires avec moins de 10 % de la norme. La somme des précipitations printanières se situe dans la normale avec les mois de mars et avril bien arrosés et le mois de mai fortement déficitaire (41 % de la norme). Le déficit des précipitations s'est poursuivi durant la période estivale avec un mois de juin très peu arrosé et les mois de juillet et août légèrement en-dessous de la norme.

A l'échelle nationale, la température de l'été (moyenne de juin à août) a atteint 1.6 °C de plus que la norme 1991-2020, ce qui correspond au 5ème été le plus chaud depuis le début des mesures. L'automne a lui aussi été très doux et ensoleillé en septembre et en octobre, conduisant au 2ème automne le plus chaud depuis 1864 avec 2.2 °C de plus que la norme.

Les précipitations se situent dans la normale au début de la saison, tandis qu'au mois de novembre, un temps humide persistant a entraîné des précipitations très largement excédentaires. Dans la région, il s'agit du mois de novembre le plus arrosé depuis le début des mesures (297 % de la norme), provoquant localement des inondations. Les précipitations enregistrées au mois de décembre sont aussi largement excédentaires, atteignant plus de 180 % de la norme.

La pluviométrie régionale de l'année 2023 a été analysée à partir des relevés journaliers de la station MétéoSuisse de Marsens (altitude 718 m).

Les données, comparées aux valeurs de la norme de référence pour la période 1991-2020, sont synthétisées dans le tableau 1 et illustrées par la figure 1 (ci-après).

Les conditions pluviométriques de l'année 2023 peuvent se résumer de la manière suivante:

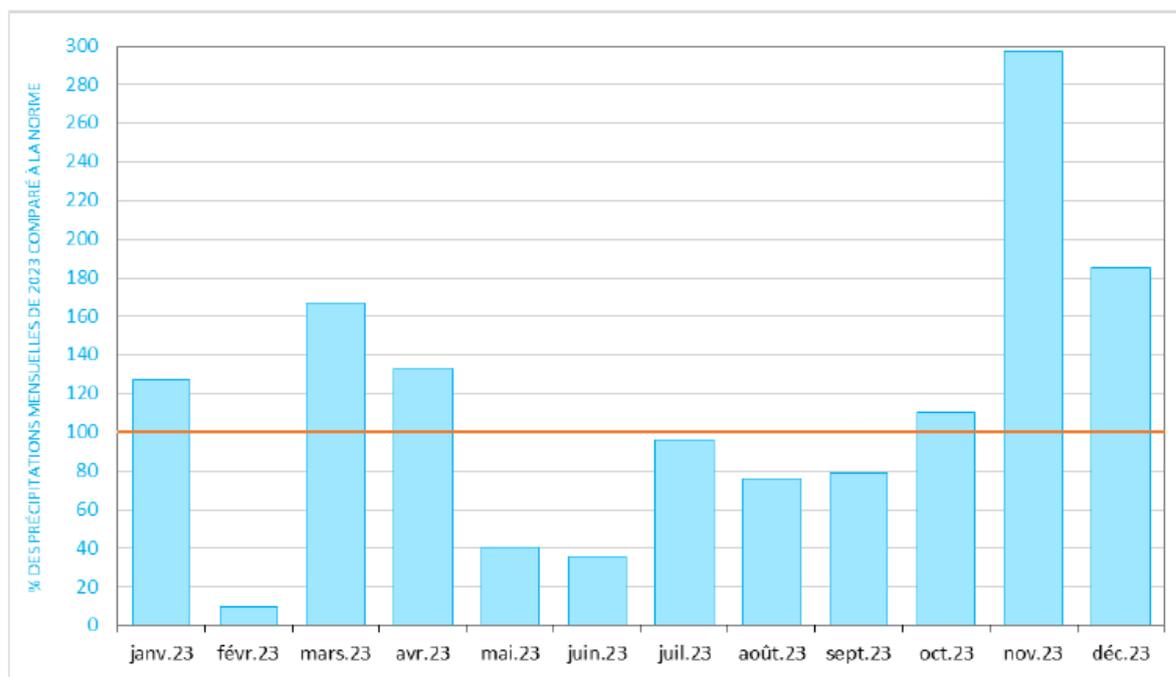
Janvier	excédent de précipitations moyen, dépassant de 28 % la norme.
Février	déficit pluviométrique très important (- 68 mm), précipitations inf. à 10 % de la norme.
Mars et avril	excédent de précipitations important (en moyenne 150 % de la norme).
Mai à septembre	longue période déficitaire (- 210 mm), correspondant en moyenne à 65 % de la norme, avec un épisode caniculaire marqué en août.
Octobre	pluviométrie proche de la norme, légèrement excédentaire.
Novembre et décembre	excédent de précipitations très important (en moyenne 241 % de la norme), particulièrement en novembre (record depuis 1959, soit + 176 mm).

Sur l'année écoulée, la pluviométrie présente un excédent de 8 % par rapport à la norme (+ 96 mm de précipitations). L'année 2022 était déficitaire de 12 % (- 149 mm).

Tableau 1: Pluviométrie mensuelle en 2023 et valeurs de la norme (station de Marsens)

	Précipitations mensuelles à Marsens en 2023 [mm/mois]	Précipitations mensuelles selon la norme (période 1991-2020) [mm/mois]	% par rapport à la norme [%]	Interprétation
janvier	100.7	79	127.5	Excédent moyen
février	7.4	75	9.9	Déficit très important
mars	131.5	78.7	167.1	Excédent très important
avril	126.6	95.3	132.8	Excédent important
mai	52.6	129.4	40.6	Déficit très important
juin	42.4	119.4	35.5	Déficit très important
juillet	114.8	119.8	95.8	Léger déficit
août	96.3	127.2	75.7	Déficit moyen
septembre	77.8	98.5	79.0	Déficit moyen
octobre	116	105.5	110.0	Léger excédent
novembre	265.6	89.5	296.8	Excédent très important
décembre	176.5	95.4	185.0	Excédent très important
Somme	1'308	1'213	108	Léger excédent

Figure 1 : Pourcentage des précipitations mensuelles de 2023 à Marsens comparé à la norme 1991-2020



10.2.2.2 Inventaires des outils de production

La commune de Romont est alimentée par les sources du Gibloux ainsi que par un raccordement sur les captages d'EauSud, de Pont du Roc à Charmey et de Fin de la Porta à Grandvillard. L'eau de ces captages est pompée depuis la station de pompage du Dally à Bulle jusqu'au réservoir de la Croisée de Sâles. A partir de ce réservoir, une conduite, propriété de la commune de Romont, permet d'acheminer l'eau par gravité jusqu'au réservoir de la Palaz à Mézières.

La station de pompage du Dally, la conduite de transport ainsi que le réservoir des Croisée sont exploités conjointement avec l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère).

Les sources du Gibloux sont, quant à elles, constituées des sources de la Montagne à Villarlod et de celles sur la commune du Châtelard, à Planafaye et au Pouty. La totalité de l'eau captée par les sources du Gibloux passe au travers d'un générateur UV situé à Massonnens.

10.2.2.3 Volumes d'eau prélevés

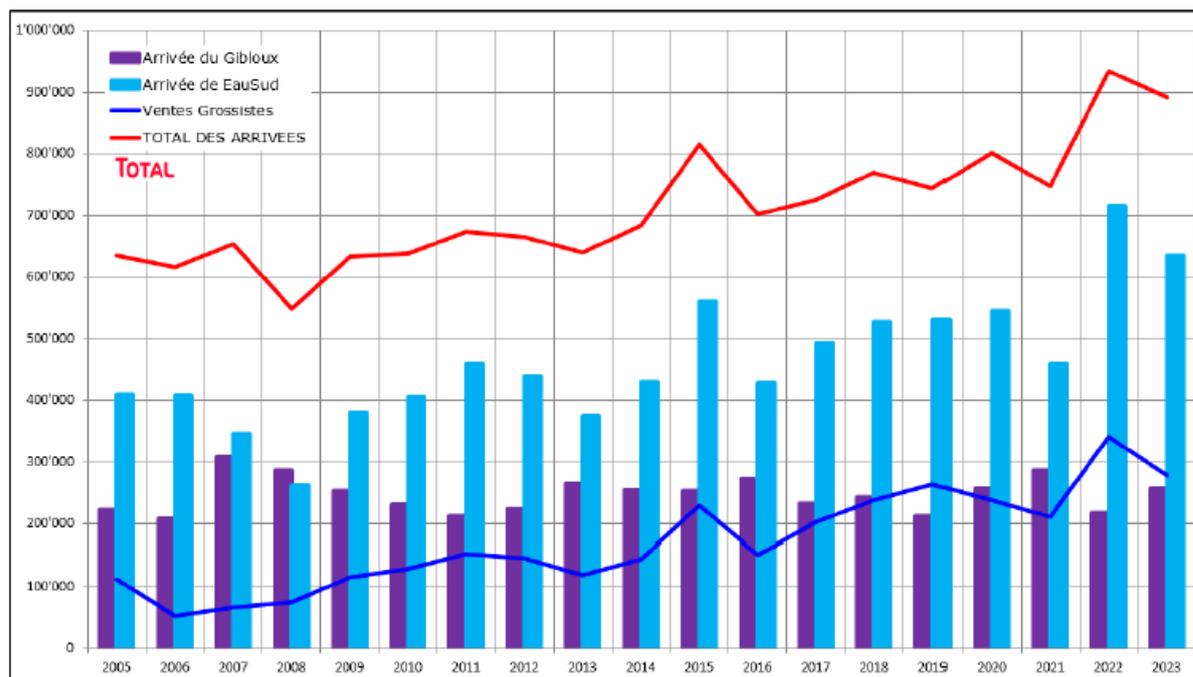
	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes prélevés totaux	744'280 m ³	776'500 m ³	746'891 m ³	933'437 m ³	891'297 m ³
Sources du Gibloux	213'000 m ³	243'800 m ³	286'268 m ³	218'625 m ³	256'923 m ³
Achat à EauSud SA	531'280 m ³	532'700 m ³	460'623 m ³	714'812 m ³	634'324 m ³

Au total, les volumes prélevés en 2023 (EauSud + sources Gibloux) ont baissés de 4.5 % par rapport à 2022 alors que les sources du Gibloux ont fourni 17.5 % de plus qu'en 2022.

Cette baisse de consommation et augmentation de production des sources du Gibloux est due à une année avec des précipitations plus régulières que durant l'année 2022. A noter que la consommation de la Ville de Romont est de -1.3 % en 2023 en rapport à 2022. On peut donc tirer la conclusion que ce sont les grossistes de la commune qui font fortement varier la consommation.

La proportion de l'eau provenant du Gibloux a de ce fait augmenté à 29 % contre 23 % l'an passé.

Approvisionnement d'eau - évolution 2005 - 2023 [m³]



10.2.3 Exploitation

10.2.3.1 Sites de production

Captage du Pouty

Le captage du Pouty a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Captage La Montagne

Le captage La Montagne a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Captage Planafaye

Le captage Planafaye a fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

La clôture de la zone S1 doit encore être traitée. Lors de son inspection en date du 19 avril 2018, le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a mis en évidence le fait que la zone S1 doit être clôturée.

Station UV Massonnens

Les installations de la station UV ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Station de pompage Le Dally

Les installations de la station de pompage ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

Au mois de juillet, l'anti-bélier (vase d'expansion) était en alarme, EauSud a dû contacter le fournisseur pour compléter l'azote. Cette panne survenait lorsque les trois pompes étaient en marche. Depuis l'intervention, l'alarme n'est pas réapparue.

Dans le courant des mois d'août et septembre, EauSud a traité plusieurs alarmes dérangement pompe 2. Après investigations, il s'est avéré que le démarreur progressif de la pompe 2 avait atteint sa durée de vie et il a dès lors été remplacé le 9 septembre 2023.

Conduites de transport

Ces installations ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, lesquels sont décrits dans les documents d'autocontrôle.

A relever que cette année notre fontainier a enfin trouvé la fuite sur la conduite d'adduction Croisées-Palaz. La réparation de cette dernière a permis d'économiser 40 l/min.

Réservoir de La Palaz

Le réservoir de « La Palaz », réalisé en 1994, se situe sur le territoire de la commune de Mézières. L'altitude de son trop-plein est de 827 m. Il est constitué de deux cuves, représentant un volume réservé à la consommation de 1'500 m³ et une réserve incendie de 1'000 m³. Ce réservoir est alimenté par les sources du « Gibloux » ainsi que via les liaisons avec l'AVGG par les captages de EauSud SA. Il permet d'approvisionner en eau le réseau de la Ville de Romont.

Les installations et les cuves du réservoir ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, comme décrits dans les documents d'autocontrôle.

Réservoir des Rochettes

Le réservoir des « Rochettes » possède un volume réservé à la consommation de 700 m³ et une réserve incendie de 300 m³, avec deux cuves. Son trop-plein se situe à une altitude de 810 mètres. Situé 17 mètres plus bas que le réservoir de La Palaz, il permet également d'alimenter le réseau de la ville de Romont, en cas d'incendie par exemple. La fonction principale du réservoir est actuellement d'alimenter directement le réseau du CREB ainsi que les communes de Dompierre et Prévonnaloup.

Les installations et les cuves du réservoir ont fait l'objet d'un suivi régulier et de travaux d'entretien, comme décrits dans les documents d'autocontrôle.

10.2.4 Réseau et distribution

10.2.4.1 Étendue du réseau

Nombre de km

Diamètre	Acier [m]	PE [m]	Fonte ductile [m]	Fonte [m]	Eternit [m]	PVC [m]	Inconnu [m]	Total [m]
Inconnu	-	172	-	-	-	-	45	217
76	-	108	-	-	-	-	-	108
80	-	-	-	2'007	-	-	3	2'010
90	-	454	-	-	-	-	-	454
100	75	-	2'011	335	587	-	5'207	8'215
102	-	345	-	-	-	-	-	345
110	-	-	-	23	109	-	-	131
115	-	200	-	-	-	-	-	200
120	-	-	55	452	-	-	-	507
123	-	-	-	-	-	162	-	162
125	-	-	4'496	4'498	4'187	925	608	14'714
131	-	229	-	-	-	-	-	229
147	-	1'192	-	-	-	-	-	1'192
150	-	218	4'724	4'300	1'385	1'317	264	12'208
160	-	-	-	-	-	99	-	99
164	-	856	-	-	-	-	-	856
175	-	-	-	-	241	-	-	241
198	-	-	-	-	-	2'297	-	2'297
200	-	-	3'897	577	178	-	48	4'700
225	-	-	-	-	50	-	-	50
250	-	-	317	-	768	58	-	1'142
258	-	38	-	-	-	-	-	38
300	-	-	1'204	430	-	-	-	1'634
327	-	3	-	-	-	-	-	3
350	-	-	869	-	8'426	-	-	9'295
Total	75	3'815	17'572	12'622	15'931	4'857	6'175	61'047

Extrait du PIEP 2017 établi par Ribl SA

Le réseau de distribution est composé de conduites en acier, PE, fonte et Eternit. Le diamètre de ces conduites est compris entre 76 et 350 mm.

Le réseau comprend donc environ 25 % de conduites en Eternit. Ces conduites devront être changées par opportunité lors de travaux sur les infrastructures mettant en exergue les synergies. A noter qu'il n'est toutefois pas urgent de les remplacer.

Différents travaux d'entretien et de remplacement de pièces ont été entrepris sur les chambres d'adduction.

Des mises en conformité ont aussi été effectuées, notamment la mise en place de vannes pour permettre la purge et l'entretien des ventouses.

10.2.4.2 Nombre de bornes hydrantes

219 bornes hydrantes sont réparties sur le territoire de la commune afin d'assurer la défense incendie. EauSud SA a procédé à la purge de la moitié de celles-ci et à l'entretien de la partie restante.

10.2.4.3 Nombre de vannes de réseau

Le réseau de distribution est équipé de 201 vannes permettant son sectionnement. Un quart de celles-ci ont été manœuvrées pour l'année 2023.

10.2.4.4 Nombre de clients raccordés

Le réseau de distribution alimente 908 abonnés sur le territoire communal et 6 grossistes, à savoir Mézières, Billens, CREB, Dompierre – Prévonnou, GAGEC et GAGN.

10.2.5 Distribution d'eau potable

10.2.5.1 Eau potable vendue

La vente aux grossistes a baissé de 18 %, soit 61'389 m³ de moins qu'en 2022.

La consommation des abonnés a baissé de 1.8 % en passant de 469'775 m³ en 2022 à 463'507 m³ en 2023.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution annuelle
Ventes diverses	36'000	43'000	48'000	2'868	7'600	1'400	1'515	1'515	1'400	3'760	
Ventes ménagères+industrie	387'918	410'246	393'715	414'929	420'781	398'779	435'596	448'071	469'775	463'507	-1.3%
Mézières	49'171	46'090	45'963	49'653	50'477	54'145	56'449	56'094	57'447	58'312	1.5%
Billens	219	7'434	13'034	29'321	25'439	28'618	20'660	14'870	35'065	27'087	-22.8%
CREB	90'163	164'634	85'776	110'439	129'472	102'047	118'261	112'691	166'478	147'559	-11.4%
Dompierre+Prévonnou	3'480	8'205	4'918	6'531	6'201	11'011	31'272	27'194	33'106	28'464	-14.0%
GAGEC	206	268	352	335	200	263	250	205	1'389	657	-52.7%
GAGN	566	2'740	539	7'222	26'477	66'623	11'753	483	46'584	16'601	-64.4%
TOTAL DES VENTES	567'723	682'617	592'297	621'298	666'647	662'886	675'756	661'123	811'244	745'947	
Ventes Grossistes	143'805	229'371	150'582	203'501	238'266	262'707	238'645	211'537	340'069	278'680	-18.1%

10.2.5.2 Performance – indicateurs

Qualité de l'eau

Selon les exigences du service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) ainsi que l'analyse de risques de l'autocontrôle, EauSud SA a exécuté 4 campagnes de prélèvements à différents points sur le réseau aux dates suivantes :

Analyse raccourcie			
Lieux	Février	Juillet	Novembre
Sources du Gibloux, avant et après UV	X	X	X
Réservoir de la Palaz, arrivée EauSud	X	X	X
Abonné, administration communale	X	X	X
Réservoir des Rochettes, entrée réservoir	X	X	X

Analyse potabilité	
Lieux	Mai
Sources du Gibloux, avant et après UV	X
Réservoir de la Palaz, arrivée EauSud	X
Réservoir des Rochettes, entrée réservoir	X
Abonné, administration communale	X

L'ensemble des résultats d'analyses dans le réseau respecte en tous points les normes en vigueur. Ces excellents résultats sont le gage d'un suivi rigoureux des installations et le reflet d'un réseau de distribution en excellent état.

10.2.5.3 Pertes

Recherches de fuites

170 micros de l'entreprise VonRoll hydro sont en place, en postes fixes, afin de détecter les éventuelles fuites sur le réseau de distribution ainsi que sur les conduites de raccordement. Les données de ces appareils sont relevées chaque mois et par la suite, des recherches précises sur le terrain sont effectuées afin de définir l'emplacement exact de la fuite.

Performance du réseau, bilan des pertes

A première vue les résultats 2023 ne sont pas réjouissants car le taux de pertes est passé de 11.7 % en 2021 à 13.1 % en 2022 et à 16.3 % en 2023. Cette valeur n'est pas si mauvaise mais l'indice linéaire en m³/j/km lui est très mauvais.

En comparant les valeurs des années précédentes, nous constatons que les pertes sont aléatoires. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les différents relevés des compteurs ne sont pas réalisés au même moment chaque année. En effet, un écart d'une dizaine de jours pourrait tout à fait expliquer cela.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL DES ARRIVEES	683'567	814'864	701'580	725'872	769'814	744'280	801'515	746'891	933'437	891'257
TOTAL DES VENTES	567'723	682'617	592'297	621'298	666'647	662'886	675'756	659'608	811'155	745'692
PERTES SUPPORTEES	115'844	132'247	109'283	104'574	103'167	81'394	125'759	87'283	122'281	145'565
Soit en %	16.95%	16.23%	15.58%	14.41%	13.40%	10.94%	15.69%	11.69%	13.10%	16.33%
Indice linéaire des pertes m ³ / j / km			4.93	4.72	4.66	3.67	5.68	3.94	4.79	5.70
Nbr. de compteurs:	843	851	862	862	877	885	893	903	906	908

Valeurs de références ; Indice linéaire selon SSIGE W12 Modul M art 2 :

max 2.4 m³/j/km en zone rurale

max 4.8 m³/j/km en zone urbaine

<10 % = réseau en bon état, 10-15 % = moyenne suisse, > 15 % mauvaise état

10.2.5.4 Nombre de fuites

Durant l'année 2023, 14 fuites sont apparues dont certaines ont été détectées par le système Von roll. 7 fuites se trouvaient sur des conduites de branchement privé et 7 sur le réseau de distribution communal.

Emplacement fuite Rue		Domaine	Conduite	Diamètre	Type conduite	Type de dégât	Estimation fuite en lt/min
	Date	- Public - Privé	- Adduction - Transport - Distribution - Privé		- fonte grise - fonte ductile - acier - éternit - PE - PVC - autres	- affaissement (fissuré) - corrosion (trou) - autre (détail colonne suivante)	35'207 lt/min
Les Glânes	09.02.2023	privé	distribution	150	Eternit	fissure	3'000
La Maillarde 11	02.06.2023	privé	privé	2"	fer		
Grand-Champs 7, chemin des -Romont	06.07.2023	privé	privé	32mm	PE		20
Rte de Siviriez - Romont	07.07.2023	privé	distribution	150	fonte	trou	
Rte de Bochefferra 4 - Deroil	07.07.2023	privé	privé	1"	fer	trou	
Rte de Billens 13	18.07.2023	privé	privé	1 1/2"	fer	trou	
Rte des Glânes	26.07.2023	public	distribution	150	fonte	vanne vidange	
Plancheveret 1 Massonnens	27.07.2023	public	privé	1 1/4"	fer	vanne cassée	40
Croisée-Palaz	14.06.2023	public	adduction	350	Eternit	trou dans manchon	75
Rte des Chavannes 31	15.09.2023	privé	privé	1 1/2"	fer	trou	30
le Glaney (terrain de foot)	22.09.2023	public	privé	110mm	PE	collier de prise	60
Rte de Massonnens-Romont	25.10.2023	public	distribution	200	fonte	Té à bride	30
Rte de Chavannes Romont	21.10.2023	public	distribution	80	fonte	fissure	2'000
La Maillarde - Rte de Siviriez	24.11.2023	public	distribution	150	fonte	tête + trou	1'000

Toutes ces fuites ont été réparées par EauSud SA.

10.2.5.5 Nombre d'interruptions – indisponibilités

Pour l'année 2023, quatre ruptures importantes sont survenues sur le réseau de distribution. Toutes étaient situées sur la Route des Chavannes. EauSud a transmis un plan à la commune au mois de novembre 2023 avec la localisation des fuites de 2018 à 2023. Ces six dernières années, neuf fuites ont été réparées sur ce secteur.

La conduite de distribution a atteint sa durée de vie et il devient urgent de procéder à son remplacement.

Par mesure préventive, la commune a demandé au canton que les transports spéciaux ne circulent plus au-dessus de cette conduite mais de l'autre côté de la chaussée.

10.2.6 Études en cours

10.2.6.1 Remplacement de conduite « Route des Glânes – Chambre de Berlens »

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP) établi par le bureau Ribl SA.

Le PIEP prévoit de remplacer la conduite existante en fonte DN 125 par une conduite en DN 150 depuis la chambre de Berlens jusqu'à la Route des Chavannes. EauSud recommande cependant de remplacer la conduite existante entre la chambre de Berlens et le Pont de La Glâne par une conduite en DN 200 sur une longueur de 1700 mètres dans le cadre de cette étape. Par la suite, cet axe sera prolongé en DN 200 jusqu'à la ceinture en DN 300 lors des travaux de réfection de la Route Cantonale (route de contournement).

10.2.7 Réalisations

10.2.7.1 Maillage d'adduction dans le secteur « Les Glânes - La Longeraie »

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP) établi par le bureau Ribl SA en 2018.

La nouvelle conduite, d'une longueur d'env. 14'600 m et d'un diamètre de 180 mm, a été réalisée en automne 2023 le long du Chemin de la Bossonna et de la Route de Massonnens.

10.2.7.2 Route de la Parqueterie

Le projet s'inscrit dans le cadre des mesures prévues par le Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP) établi par le bureau Ribl SA en 2018.

L'extension du réseau de distribution a débuté à la fin de l'année 2023 en synergie avec les travaux du SPC de réfection de la route. Ces travaux continueront en 2024 avec le prolongement de la conduite Fonte 150 et plusieurs bouclages en Fonte 125 sur le réseau existant. Cette infrastructure apportera un réel plus pour les conditions hydrauliques ainsi que lors d'une exploitation dégradée du réseau.

10.2.7.3 Adduction Croisées – Palaz

En fin d'année 2023, l'entreprise Gremion & Staremborg a remplacé la robinetterie de cinq chambres sur les huit prévues. Le solde sera exécuté au printemps 2024.

10.2.8 Sécurité

Au cours de cette année, notre personnel a suivi diverses formations liées à notre activité de construction et d'exploitation de réseaux d'eau potable afin de permettre l'application et le respect des directives liées aux travaux dans les fouilles ainsi que dans les espaces confinés (chambres souterraines).

Le personnel a aussi suivi une formation de premier secours, notamment pour l'utilisation d'un défibrillateur.

En rapport avec les formations dispensées, des directives et marches à suivre sont mises en place et font partie intégrante du système ISO.

10.2.9 Environnement

Les captages du Gibloux ont fait l'objet d'un suivi régulier régi par l'autocontrôle.

Il n'y a pas eu d'événement particulier à relever lors de ces contrôles, notamment dans le respect du règlement de la zone de protection.

Toutefois, la zone S1 du captage de Planafaye doit encore être clôturée de la même manière que les autres captages. Lors de son inspection en date du 19 avril 2018, le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a mis en évidence le fait que la zone S1 doit être clôturée.

10.3 ENVIRONNEMENT

10.3.1 Cité de l'énergie

Après un audit du travail démarré depuis 2014, l'association des Cités de l'énergie a renouvelé, fin 2020, le label de la commune de Romont avec le score de 59 %. Il s'agit du score le plus élevé atteint jusqu'ici.

Les Cités de l'énergie sont des villes et des communes qui s'engagent de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Elles sont labellisées tous les quatre ans par l'Association Cité de l'énergie qui est responsable de la certification depuis 1992. La commune de Romont doit revalider son label en 2024.

Il s'agit tout d'abord d'évaluer la mise en œuvre des mesures actuelles et futures en matière de politique énergétique par le biais d'entretiens menés avec la commune sur la base de travaux préalables réalisés. La commune gère les documents sur l'outil Internet Management-Tool1, saisit les indicateurs de manière autonome, etc.

Le processus Cité de l'énergie intègre par ailleurs depuis quelques années un nouveau chapitre traitant de l'adaptation aux changements climatiques. Ce dernier est considéré comme facultatif et ne compte pas dans l'évaluation pour le réaudit. Il est toutefois proposé de l'intégrer pleinement au processus de mise à jour de l'état des lieux, afin d'avoir une meilleure idée du niveau de prise en compte des enjeux d'adaptation aux changements climatiques au niveau communal et ainsi adapter le besoin de mise en œuvre pour les années à venir.

Sur la base de l'évaluation du catalogue de mesures, des séances ont lieu avec les responsables communaux des domaines concernés. Ces séances permettent de compléter l'évaluation et de travailler sur les enjeux futurs de la politique énergétique et d'identifier les actions prioritaires à mener.

L'évaluation du catalogue de mesures permet dans un deuxième temps de mettre à jour les objectifs de politique énergétique et de mettre sur pied un nouveau plan d'actions pour les quatre années à venir.

10.3.1.1 Action coup de balais

Dans le cadre du programme Cité de l'énergie, une action « coup de balai » est menée annuellement. Pour 2023, c'est le vendredi 6 octobre que trois classes de 6H des écoles primaires de Romont ainsi que deux classes du CESL-Carré d'As (Centre d'Enseignement Spécialisé et de Logopédie - Le Carré d'As) ont participé à cette action.

Plus de 80 élèves ont été répartis en 5 parcours :

- 2 en intramuros ;
- 3 localisés entre le Pré des Comtes et le quartier d'Arruffens.

Après une courte introduction et une sensibilisation au temps que mettent les déchets à se décomposer dans la nature, les élèves ont pendant une heure et demie ramasser des déchets de tout genre.



panneau d'information sur le temps de décomposition des déchets dans la nature

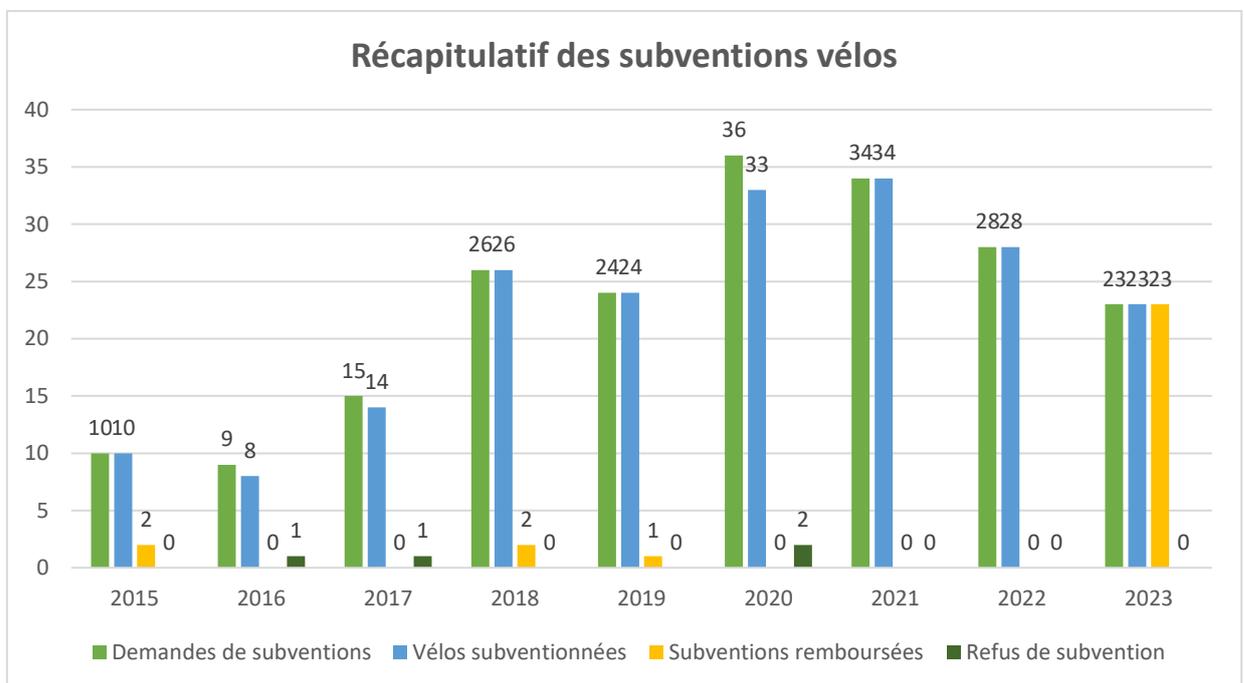


ramassage à l'Avenue Gérard Clerc

10.3.2 Éléments divers

10.3.2.1 Subvention de vélos électriques

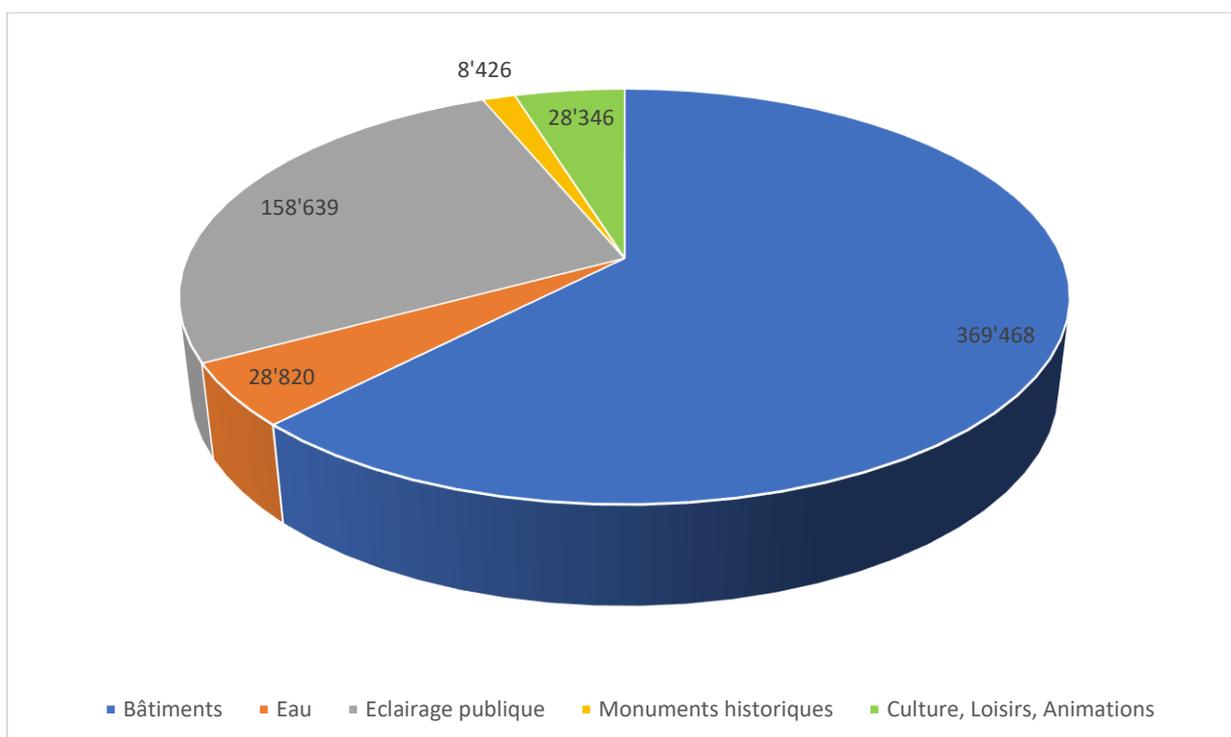
Le conseil communal propose une subvention de CHF 200.- pour l'achat d'un vélo électrique dans un commerce romontois, contre CHF 100.- pour l'achat de celui-ci ailleurs. Durant l'année 2023, 23 (28 en 2022) subventions ont été accordées. Ces subventions sont reconduites pour l'année 2024.

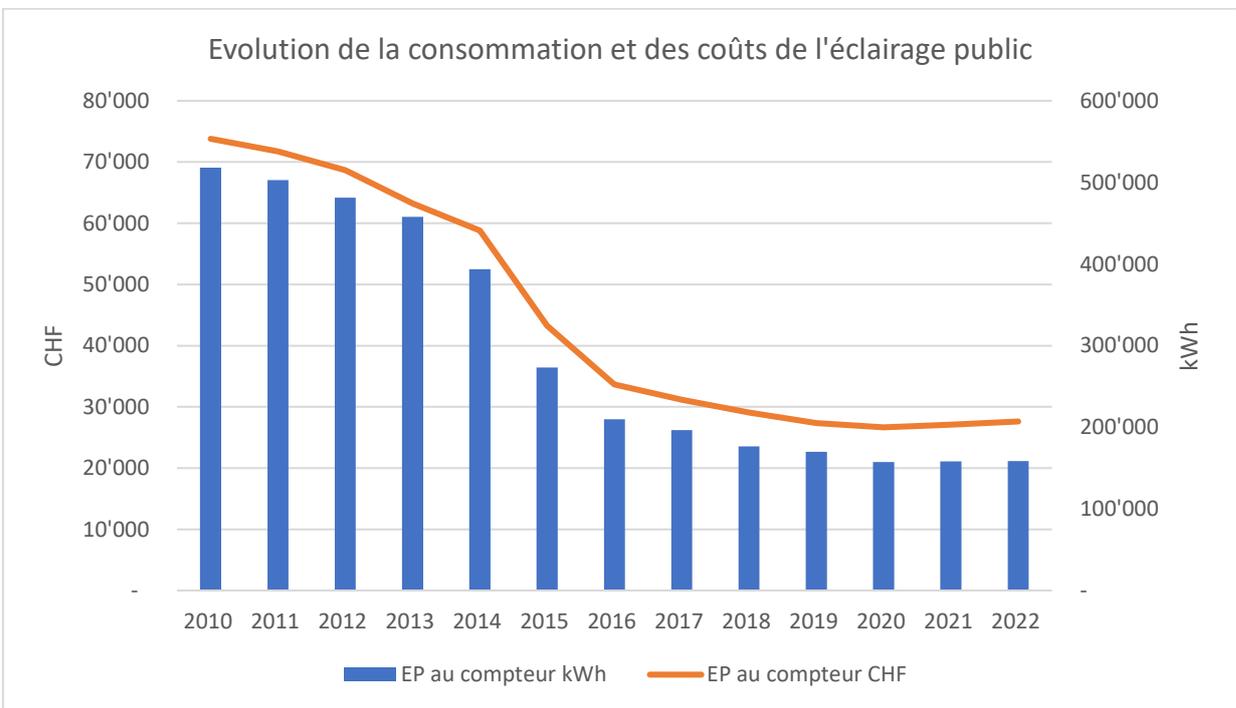
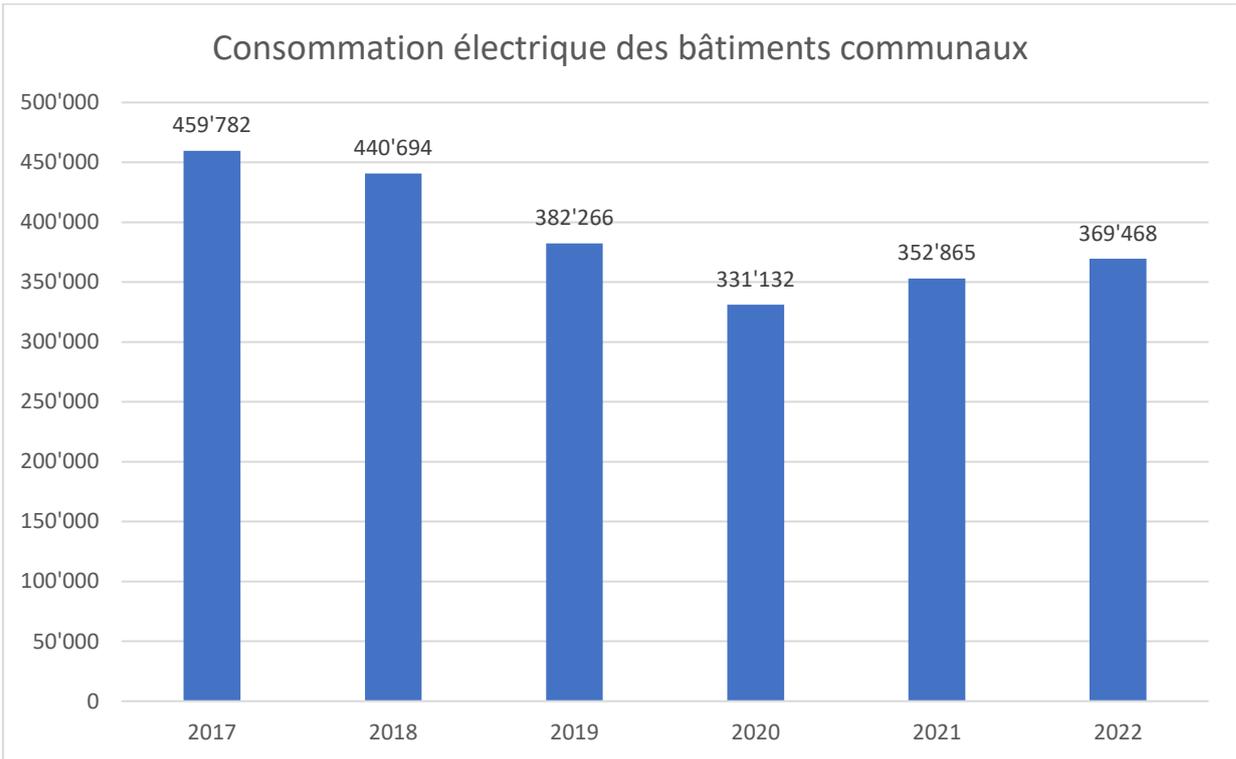


10.3.2.2 Consommation électrique pour 2022

A noter que les chiffres 2023 ne seront connus qu'en novembre 2024 après le relevé des compteurs.

Aussi la consommation électrique 2022 (source Groupe E, éléments du 02.04.2024), pour les bâtiments communaux et l'éclairage public, les monuments historiques ainsi que les loisirs et animations se chiffre à :





10.3.2.3 Velafrica

Au vu de l'intérêt de la population pour cette action, le conseil communal collecte depuis 2018 les vélos séparément à la déchetterie. Velafrica s'occupe périodiquement de l'enlèvement des vélos collectés. En 2023, ce sont environ **64** vélos qui ont été déposés à la déchetterie.

Ces vélos sont ensuite triés et réparés dans un atelier de réinsertion professionnelle et



sociale avant de partir pour une nouvelle vie en Afrique.

Le point de récolte à la déchetterie.

10.3.2.4 Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Condémine

Pour appliquer la loi fédérale et cantonale sur les énergies, le conseil communal a mis au budget 2023 un montant de CHF 200'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment communal sis à la Rue Aliénor 12 (école primaire de la Condémine). La commission communale de l'énergie encourage le conseil communal à poursuivre sa politique énergétique en mettant tout en œuvre pour devenir une collectivité exemplaire sur ce point. L'installation de panneaux photovoltaïques fait partie des mesures qui permettent d'atteindre l'objectif fixé par les lois en vigueur.

10.3.3 Commission de l'énergie

La commission de l'énergie est composée de membres du Conseil communal, du Conseil général, de collaborateurs de l'administration communale et d'externes.

La commission s'est réunie à deux reprises en 2023. Durant ces séances, la commission a eu l'occasion de traiter différents sujets :

- Etat de situation sur les installations photovoltaïques effectuées par la commune ;
- Etat de situation des différents véhicules électriques achetés ;
- Discussion à propos de l'extinction la nuit des vitrines des commerçants ;
- Discussion au sujet de la communication sur les actions qu'entreprend la commune afin d'économiser de l'énergie ;
- Réflexions sur les études de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les stations de pompage des eaux claires et usées ;

10.4 RAMASSAGE DES DÉCHETS EN 2023

Les déchets sont répartis en deux catégories :

- Les déchets non valorisables qui sont incinérés à la SAIDF, à Posieux.
- Les déchets valorisables qui sont amenés chez un récupérateur pour être transformés et réutilisés.

Par rapport à 2022, le tonnage général des déchets a subi une hausse de 47 to, soit + 2 %, ce qui est cohérent par rapport à l'augmentation de la population (5'941 hab. => + 267 hab. => + 4.7 %).

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des tonnages traités, par type de déchets :

		2019	2020	2021	2022	2023
DECHETS VALORISABLES	Verre	193	193	212	204	193
	Fer blanc/Alu	12	13	16	24	16
	Papier	337	326	335	322	266
	Compostage	395	333	393	380	407
	Organique	10	34	41	53	60
	PET	17	16	17	17	18
	Mat. ferreux	81	74	70	70	65
	App. électriques	47	28	31	34	37
	Bois	35	170	182	147	180
	Batteries/piles	2	2	1	3	3
	AUTRES DECHETS	Huile	6	6	3	5
Ménagers		906	918	930	932	966
Inertes				69	54	62
Encombrants		270	136	130	133	148
Total en tonnes		2311	2249	2430	2378	2425

De manière générale, on constate une augmentation des ordures ménagères (3.6 %), des encombrants (11.2 %), du bois (22.4 %), des appareils électriques (8.8 %), des déchets inertes (14.8 %), du compost (7.1 %), du PET (5.8 %) et des déchets organiques (13.2 %).

D'autre part, on observe la diminution du papier (17.4 %), du verre (5.4 %), du compost (3.4 %), du fer blanc/alu (33.3 %), de la ferraille (7.1 %) et des huiles (20 %).

La même quantité de batteries et de piles a été récoltée en 2023 par rapport à 2022.

Le poids des déchets par habitant s'élève à 408 kg, soit une diminution de 11 kg/hab. (- 2.6 %).

Le volume des déchets valorisés représente le 51 % du total des déchets, tandis que les déchets non-valorisés représentent le 49 %.

Le tableau récapitulatif des coûts d'exploitation (transport et traitement), par type de déchets :

		2019	2020	2021	2022	2023
DECHETS VALORISABLES	Verre	19068	13989	14406	10779.7	11121
	Fer blanc/Alu	3687	1582	1554	2556	2982
	Papier	13510	31104	21934	28805	29320
	Compostage	54156	45687	53919	52136	59080
	PET	-3667	-3524	-3580	-3580	-3927
	Organique	-	-	-	-	-
	Mat. ferreux	4168	8345	5408	4022	5346
	App. électriques	-	-	-	-	-
	Bois	6006	32374	35512	28683	31477
	Batteries/piles	707			355	121
AUTRES DECHETS	Huile	1418		-199	356	410
	Ménagers	265195	368487	270614	220162	242999
	Inertes			7011	5487	6340
	Encombrants	80053	53032	52273	53466	53708
	Total en CHF	444301	551076	458852	403228	438977

Le coût par habitant s'élève à CHF 73.90, soit une augmentation de CHF 2.80/hab. (+ 3.9 %).

A la lumière du compte de fonctionnement 2023 «7301/Gestion des déchets », on relèvera que nous avons des charges pour un montant de CHF 596'514.55 (traitements, ramassages, taxes de décharges, etc.) et des revenus pour un montant de CHF 592'874.05.- (taxes forfaitaires, taxes au sac, etc.). Ce compte est ainsi déficitaire (- CHF 3'640.50).

En finalité, la recette totale du compte des déchets couvre le 99 % des charges liées à ces derniers. Ce qui correspond largement à la loi cantonale sur la gestion des déchets qui exige au moins le 70 % de couverture.

11 Santé / Affaires sociales

11.1 AFFAIRES SOCIALES

11.1.1 Logements

Logements vacants au 1^{er} juin 2023

	01.06.2022	01.06.2023
1 – 1 ½ pièce	1	1
2 – 2 ½ pièces	18	3
3 – 3 ½ pièces	21	15
4 – 4 ½ pièces	7	6
5 – 5 ½ pièces	1	1
Total	48	26

11.1.2 Abonnements généraux

Depuis février 1998, la commune a fait l'acquisition de cinq abonnements généraux (AG) au porteur qui sont mis à disposition de la population au prix journalier de CHF 40.- pour les Romontois et de CHF 45.- pour les personnes de l'extérieur.

La réservation et le retrait de ces abonnements se font à l'administration communale.

En 2023, on a enregistré un taux d'utilisation de 84.54 %, soit 1'543 abonnements vendus sur un total de 1'825.

Dès le 01.01.2024, une nouvelle formule de "cartes journalières dégriffées commune" est proposée par les CFF. Ces cartes journalières dégriffées commune prennent la forme de billets électroniques personnels et la vente des cartes est ouverte jusqu'à 6 mois chaque jour. Il s'agit d'une carte nominative, non transmissible.

11.1.3 Service de repas à domicile pour la ville de Romont

Statistique des repas livrés à Romont

REPAS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	213	312	329	389	563	507
Février	179	270	289	384	439	437
Mars	249	285	328	412	477	490
Avril	279	284	384	346	480	422
Mai	293	334	384	351	456	393
Juin	292	293	357	403	437	413
Juillet	239	295	350	377	521	375
Août	225	250	374	345	543	357
Septembre	199	283	368	364	472	368
Octobre	242	332	387	419	466	335
Novembre	237	287	377	449	460	400
Décembre	266	288	390	598	480	393
Total	2913	3513	4317	4837	5794	4890

Le conseil communal tient à souligner le remarquable travail accompli durant toute l'année par les bénévoles, à savoir :

Mme Jeanne Schmoutz.

Mme Claudine Claude.

Mme Anne Stern.

Mme Monique Bérard Fasel.

Mme Yvonne Barbey.

Mme Françoise Overney.

Mme Gisèle Roulet.

Mme Hélène Savoy.

Mme Myriam Dafflon.

Mme Martine Sallin.

M. Paul Sugnaux.

M. Roland Kowalski.

M. Olivier Lob.

M. Claude Sallin.

M. Jean-Louis Vaucher.

Un merci tout particulier à Mme Jeanne Schmoutz qui assume la responsabilité de ce service avec un grand dévouement.

Après de nombreuses années de service, Mmes Yvonne Barbey et Françoise Overney ont cessé fin 2023 leur activité de bénévoles. Le conseil communal leur adresse ses sincères remerciements.

Les repas sont livrés dans la matinée et sont composés de :

- potage ;
- viande ou poisson ;
- légumes ou salade ;
- pommes de terre, pâtes, riz ou autre féculent ;
- dessert.

Il est possible de recevoir des menus de régime adaptés à votre santé, mais uniquement sur prescription médicale.

Pour assurer une alimentation quotidienne suffisante, il est indispensable de compléter ce repas par un petit-déjeuner, un goûter et un repas le soir.

11.1.3.1 Conditions

Être domicilié à Romont.

Être une personne retraitée au bénéfice d'une rente AVS, ou être envoyée par un médecin, le service social ou les soins à domicile (ordonnance médicale obligatoire dans ce cas).

Réseau Santé Glâne
Route de l'Eglise 29
1681 Billens
rsg@sante-glane.ch
026 652 98 00.

11.1.4 Service Officiel des Curatelles

Il incombe aux communes de financer les services des curatelles.

Dans le cadre de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG), une commission administrative suit le travail du service. Elle est présidée par M. Éric Dénervaud, et formée de 5 conseillères et conseillers communaux. M. Marc Butty, Juge de Paix de la Glâne, y est invité régulièrement. M. Armand Jaquier représente la commune de Romont.

Le service des curatelles de la Glâne s'est doté, depuis 1999, d'un service professionnel. Il est conduit par M. Christophe Seydoux. A la fin 2023, il emploie 8 personnes pour un taux d'activité de 520%. Au vu du nombre de bénéficiaires, le service sera renforcé dans le courant 2024 par l'arrivée d'un curateur pour un poste à temps partiel.

11.1.5 Chômage

L'année 2023 s'est caractérisée par une stabilisation du taux de chômage sur l'année, le fléchissement des activités en extérieur les mois d'hiver peut influencer ce taux.

Statistiques		31.12.2022		31.12.2023	
Demandeurs d'emploi	Romont	191	6.5 %	220	6.7 %
	Glâne	575	4.5 %	570	4.5 %
	Canton	7840	4.5 %	7'954	4.6 %
dont					
Chômeurs	Romont	99	3.0 %	107	3.1 %
	Glâne	307	2.4 %	271	2.1 %
	Canton	3986	2.3 %	4107	2.4 %

Le taux de demandeurs d'emploi regroupe les chômeurs et les personnes qui sont occupées dans une mesure active, comme un programme d'emploi temporaire, un gain intermédiaire, un cours de perfectionnement ou une reconversion professionnelle.

11.1.6 Service social de la Ville de Romont

11.1.6.1 Fonctionnement

L'aide sociale et les normes qui la régissent découlent de différentes dispositions cantonales et fédérales auxquelles le service social et la commission sociale se réfèrent.

« L'aide sociale est l'ultime filet du système de sécurité sociale. Elle a pour but d'assurer le minimum vital et de promouvoir l'indépendance économique et personnelle ainsi que l'intégration des personnes dans le besoin, ne pouvant ni être entretenues par leur famille ni faire valoir d'autres prestations légales. »

L'aide sociale n'est toutefois pas un droit. Octroyée par les pouvoirs publics, elle est subsidiaire d'autres assistances privées ou publiques et elle est calculée selon la situation spécifique de la personne dans chaque cas d'espèce. »

Chaque demande d'aide financière est validée par la commission sociale dans le respect des normes CSIAS et de la loi sur l'aide sociale du canton (LASoc).

La personne qui a reçu une aide matérielle est tenue de la rembourser, en tout ou en partie, dès que sa situation financière le permet.

Le service social apporte quatre types d'aide :

- **la prévention**
qui comprend toute mesure générale ou particulière permettant d'éviter le recours à l'aide sociale ;
- **l'aide personnelle**
qui comprend notamment l'écoute, l'information et le conseil ;
- **l'aide matérielle**
qui est une prestation allouée en espèces ;
- **les mesures d'insertion sociale (MIS)**
qui, dans le cadre d'un contrat d'insertion sociale, permettent au bénéficiaire de retrouver ou de développer son autonomie et son insertion socioprofessionnelle.

Selon les situations, des demandes de dons auprès de divers organismes privés sont envisagées.

11.1.6.2 Collaboration

Groupement des SSR francophones du canton

Les services sociaux régionaux francophones du canton se réunissent environ quatre fois par année. Ces rencontres nous permettent d'échanger sur notre travail au quotidien, notre mode de fonctionnement et l'application des bases légales en vigueur. Elles sont également l'occasion de rencontrer les acteurs du réseau secondaire avec lesquels nous sommes amenés à collaborer. Le service de l'action sociale prend part régulièrement à ces rencontres pour nous apporter ses éclairages sur des thématiques spécifiques.

Groupement des ssr glânois

Les ssr glânois ont décidé pour la troisième année consécutive de se réunir à 2 reprises afin d'échanger sur leurs pratiques respectives, permettre des regards croisés sur les problématiques rencontrées et encourager par là même une certaine harmonisation.

Ces séances se sont révélées fructueuses et les 3 ssr ont décidé de répéter l'exercice en 2024.

SASoc

Le SASoc organise depuis fin 2017 4 rencontres annuelles pour la transmission aux responsables d'équipe des modifications légales et de leurs recommandations en termes d'application. Ses rencontres se veulent un lieu d'échanges mais surtout d'harmonisation des pratiques. Mme Alexandra Scyboz y prend part en sa qualité de responsable d'équipe.

En décembre 2022 s'est constituée la conférence des autorités d'aide sociale, qui se rencontre deux à trois fois par an. Cette plateforme offre la possibilité aux présidents-es des commissions sociales d'échanger directement avec le SASoc (service de l'action sociale) dans un but de renforcement de la coordination et de la communication au sein du dispositif d'aide sociale.

Saint-Vincent de Paul

Depuis décembre 2021, dans un souci d'optimisation des ressources, le service social ne participe plus aux séances mensuelles de l'Association. Il poursuit néanmoins sa collaboration active avec celle-ci.

Réseau

Le travail de réseau constitue une part conséquente de notre activité.

Nous travaillons en collaboration avec de nombreux organismes, plus particulièrement avec l'office régional de placement (ORP) et le pôle insertion+ (PI+), les caisses de chômage, l'AI, les organisateurs de mesures d'insertion sociale, le service officiel des curatelles de la Glâne, les curateurs privés, les médecins généralistes, les psychiatres et les psychologues.

Nous organisons et participons en outre régulièrement à différentes rencontres de réseau qui permettent une meilleure coordination et cohérence du projet d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. Ces séances constituent en ce sens un pan primordial de l'accompagnement psychosocial des bénéficiaires.

11.1.6.3 L'année 2023, en bref

Dès le mois de novembre 2022, suite à l'arrêt maladie maternité de Mme Berchtold, Mme Gavillet a rejoint l'équipe du ssr en CDD à 30%, ceci jusqu'à l'arrivée de Mme Fabienne Bieri au 01.04.2023.

En 2023, le fonctionnement du service social n'a plus du tout été influencé par le covid. Le suivi des bénéficiaires et les rencontres de réseau ont retrouvé un rythme tout à fait ordinaire.

Les bases légales de l'aide et des assurances sociales sont en constante évolution. Ainsi, le 17 novembre 2023, le conseil d'Etat a transmis au grand conseil son projet de révision de loi sur l'aide sociale pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Cette nouvelle base légale impliquerait notamment un rassemblement des services sociaux communaux par district. A voir si cette modification légale est validée et à quelles conditions.

Au niveau administratif, le service social fait le constat que l'activation et la coordination des différentes assurances sociales se complexifient ; elles demandent un investissement en temps de plus en plus important.

Le service social s'est employé cette année encore à enrichir et mettre à jour le classeur de référence des assistantes sociales.

Du 19 juin au 6 juillet, le SASoc a effectué une révision auprès du service social. 10 dossiers ont été contrôlés. Le rapport de révision élaboré sera transmis ultérieurement au service social.

Une ambiance agréable a régné au sein des séances de la commission sociale et a permis un travail fructueux dans un esprit de collaboration.

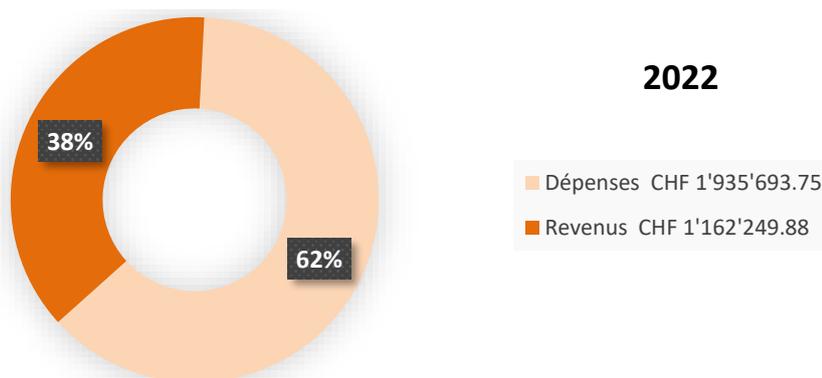
Le groupement francophone des ssr ne s'est réuni qu'une seule fois cette année.

En octobre 2023, le service social a trouvé un nouveau superviseur. 3 à 4 séances annuelles de supervision sont organisées.

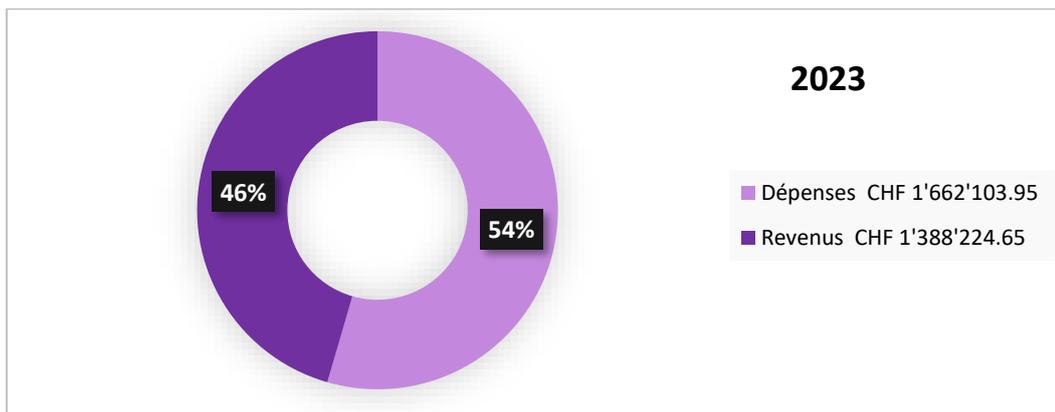
11.1.6.4 Quelques chiffres

Budget

En 2022, le montant total des dépenses s'élevait à CHF 1'925'693.75.- et celui des revenus à CHF 1'162.249.90.



En comparaison, en 2023, le montant total des dépenses s'élève à CHF 1'662'130.95 et celui des recettes à CHF 1'388'224.65. On constate ainsi une légère diminution des dépenses pour l'année 2023 et des recettes proportionnellement plus importantes.



Les dépenses – soit l’aide financière octroyée par le service social de Romont - sont financées par le canton à hauteur de 40%.

Les revenus sont pour leur part constitués des remboursements de dettes sociales, des rétroactifs AI et prestations complémentaires, des éventuels héritages, des indemnités chômage, des subsides d’assurance maladie, des allocations familiales, ...

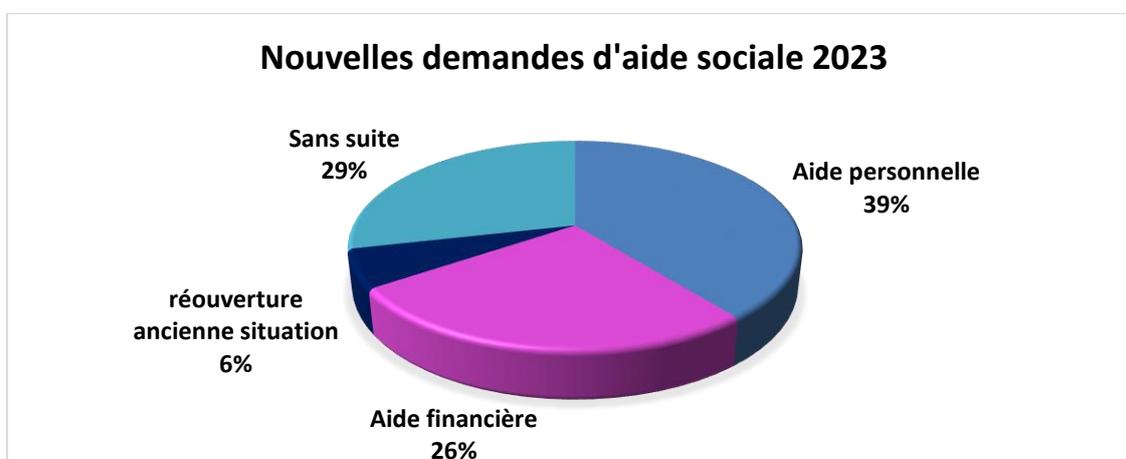
En 2023, 13 personnes ont remboursé régulièrement leur dette sociale, ceci pour un montant total de CHF 13’679.40.

Nombre de situations traitées

93 ménages ont bénéficié d’une aide financière en 2023, soit 7 de moins qu’en 2022.

84 personnes ont déposé une demande d’aide au service social, soit 5 de moins que l’année précédente.

33 aides personnelles ont été accordées pour des démarches administratives diverses dans un souci de prévention et 27 aides financières ont été accordées, dont 5 réouvertures d’anciennes situations. Les 24 autres demandes n’ont pas abouti, ceci soit parce le dossier était incomplet, soit parce que la personne ne s’est pas présentée ou qu’une assistante sociale l’a réorientée suite à un contact téléphonique.



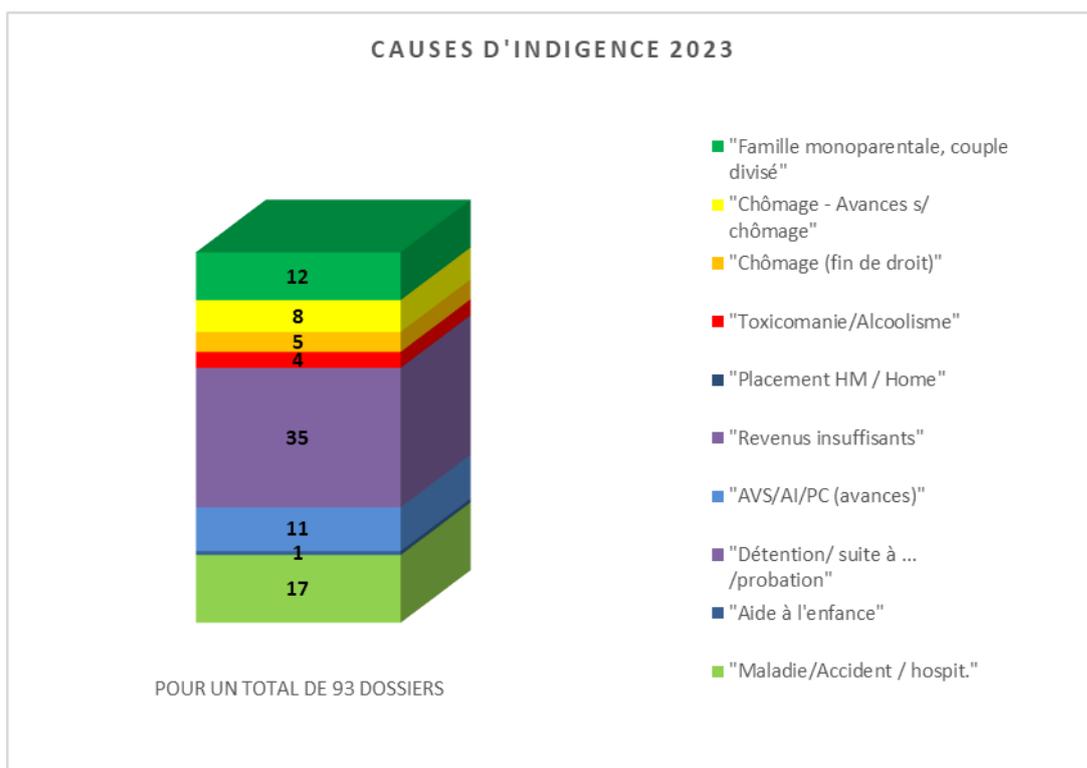
Causes d'indigence en 2023

La cause d'indigence prédominante au niveau statistique demeure celle des revenus insuffisants.

Il est à noter que les familles monoparentales sont un groupe à risques bien représenté, de même que les personnes souffrant d'une atteinte à la santé non-reconnue ou pour lesquelles une demande AI est en cours.

Le service social est amené régulièrement à accompagner des femmes en procédure de séparation ou de divorce, avec ou sans enfants.

Ces dernières années, le service social constate une augmentation des demandes des jeunes entre 18 et 25 ans sans formation avec un parcours social et familial complexe. Le SASoc a rappelé aux ssr cette année les différentes ressources disponibles au niveau cantonal pour soutenir cette frange de la population.



11.1.6.5 Conclusion

L'équipe du service social s'est employée à offrir des prestations de qualité à la population de Romont.

Elle constate cette année encore que les conditions d'accès aux prestations des assurances sociales se restreignent. La coordination entre les différents régimes de prestations et le traitement des demandes des bénéficiaires par les différents services se complexifient. La phase d'analyse des nouvelles situations se révèle de ce fait plus délicate. L'activation des prestations des différentes assurances sociales et la fermeture des dossiers en lien avec le remboursement des avances sur aide sociale demandent un travail toujours plus important.

Les tâches administratives occupent ainsi une part plus conséquente du temps de travail des assistantes sociales, ceci en collaboration avec la secrétaire.

Les travailleurs peu ou pas formés ainsi que les personnes touchées chroniquement dans leur santé physique ou psychique peinent à s'insérer durablement sur le marché du travail actuel.

L'équipe relève également que les demandes de jeunes en rupture socioprofessionnelle sont en augmentation ces dernières années.

Face aux différentes évolutions sociétales, nous nous employons à développer nos connaissances et compétences en termes de savoir-faire mais également de savoir-être afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires dans leur projet de réinsertion socioprofessionnelle.

11.2 SANTÉ

11.2.1 Réseau Santé de la Glâne

Le rapport d'activité 2022 du RSG est consultable sur le site Internet suivant :

<https://www.sante-glane.ch/reseau> .

11.2.2 Contrôle des champignons

Pour 2023, le nombre de récoltes contrôlées a été de 202 :

Quantité de champignons comestibles	411	kg
Quantité de champignons impropres à la consommation	16	kg
Quantité de champignons vénéneux	2	kg
Quantité de champignons mortels	0	kg

Mme Isabelle Cordey, Mme Claudia Morel, Mme Monique Durussel et M. Georges Steiner assument ce service en leur qualité de contrôleurs officiels.

Le conseil communal adresse un merci particulier à ces personnes pour leur engagement et pour leurs services auprès de la population.

11.3 CIMETIÈRE

Durant cette année, 47 personnes sont décédées à Romont.

7 personnes ont vu leur cendre revenir à la famille.

4 personnes ont rejoint un cimetière d'une autre commune.

3 personnes d'une autre commune ont rejoint le cimetière de Romont.

Au total pour le cimetière de Romont il y a eu :

- a) 32 personnes incinérées réparties en :
 - 11 tombes cinéraires ;
 - 13 cellules au columbarium ;
 - 8 personnes au jardin des souvenirs.
- b) 7 personnes enterrées.

Désaffectation de tombes et de cellules du columbarium

Cette année 2023, il y a eu 19 désaffectations réparties en :

- 17 tombes dont 3 cinéraires ;
- 2 cellules au columbarium.

Il arrive également que des familles demandent la désaffectation d'une tombe avant son échéance ; ce cas de figure est envisageable pour autant que l'inhumation du corps remonte à plus de vingt ans.

11.4 JEUNESSE

Le rapport d'activité de REPER est consultable sur notre site Internet :

<https://www.romont.ch/jeunesse>



12 Domaine public

12.1. DOMAINES

La surface des diverses parcelles louées en 2023 à 12 exploitants représente environ 261'000 m².

12.2. CONCIERGERIE

Sous la responsabilité d'une personne, le service de conciergerie se compose de :

- deux employés fixes ;
- six auxiliaires.

Elles s'occupent des nettoyages des locaux, de leur entretien ainsi que de la mise à disposition des locaux à des tiers.

Ces personnes suivent des formations sur la sécurité au travail sous l'égide du SPAA. Des audits sont également réalisés par cet organisme afin d'assurer un suivi dans l'application des normes de sécurité.

Dans le cadre de leur formation d'agent d'exploitation, nos apprentis collaborent également avec le service de conciergerie notamment pour les grands nettoyages des écoles et des halles de gym.

Pour les grands nettoyages d'été notamment des écoles et des halles de gym le service de conciergerie est renforcé par un/une étudiant/e engagé/e pendant environs 3 semaines.

Ces personnes interviennent dans les bâtiments suivants :

Bâtiment de l'administration.
Hôtel de Ville.
Bâtiment de l'école La Condémine.
Bâtiment de l'école La Ville.
Tour des Béguines.
Tour de Fribourg.
Tour du Sauvage.
Eglise des Capucins.
Chapelle mortuaire.
Bâtiment des halles de gym.
Bâtiment du centre de renfort.
Cabane de Boulogne.
PSS Arruffens.
PC Chavannes.
Bâtiment de l'édilité.
Centre de sport de Bossens.

Afin de pouvoir exécuter pleinement leur travail, le matériel et les machines mis à disposition du personnel de conciergerie sont évalués chaque année et remplacés si cela s'avère nécessaire.

12.3. BÂTIMENTS

Le responsable du service de conciergerie a également la responsabilité de l'entretien des bâtiments. Du fait de ses compétences, il effectue de multiples travaux d'entretien et assure le suivi des travaux nécessitant l'intervention de maîtres d'état.

Pour 2023, en plus des travaux d'entretien courant réalisés pendant l'année, des travaux plus spécifiques ont été réalisés dans les bâtiments de la commune et de la bourgeoisie, à savoir :

Bâtiment de l'administration, Rue du Château 93

- Remplacement des vieux luminaires par des lampes sur pied en LED avec gestion automatique de la luminosité et de la présence de personnes dans la pièce.
- Installation d'une nouvelle antenne de la marque Sophos pour renforcer la couverture du WIFFI au 1^{er} étage.

Bâtiment École Ville, Rue de l'Église 104

- Remplacement des stores d'obscurcissement d'origine de la grande salle, par des nouveaux stores électriques.
- Achat d'une nouvelle autolaveuse en remplacement d'un ancien appareil de plus de 30 ans.
- Réfection du sol en linoléum de la salle 22.

Bâtiment École La Condémine, Rue Aliénor 12

- Installation de nouveaux stores à lamelles sur la partie avant du bâtiment.
- Couverture des pavillons provisoires avec des panneaux isolants.

Toilettes St-Jacques

- Réfection des toilettes ;
- Nouvelles portes et fenêtres ;
- Sanitaires, nouvelles cuvettes avec des chasses d'eau, lavabos avec des robinets avec arrêt automatique ;
- Peinture refaite.

En plus de ces travaux, un contrôle et le changement de plusieurs extincteurs ont été réalisés.

La Ville de Romont a le mandat de gestion des bâtiments de la Bourgeoisie. Comme pour les bâtiments communaux, des travaux d'entretien courant sont réalisés pendant l'année.

12.4. FORÊTS

12.1.1 Corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site de la corporation :

<https://glane-farzin.ch/>.

13. Enseignement / Petite enfance

13.1. ÉCOLES

13.1.1. Classes

13.1.1.1. École enfantine et primaire

	Filles	Garçons	Romont	Billens	Mézières	Autres	Total	Intégrations	Total
Classes 1H-2H									
M. Picasso et C. Morel	12	7	18	1	0	0	19	0	19
B. Bugnon et M. Deschenaux	9	13	18	4	0	0	22	0	22
S. Uldry et B. Bugnon	9	9	15	3	0	0	18	2(+4)	22
D. Haussener	8	10	17	1	0	0	18	0	18
N. Iannone et P. Bussard	13	5	16	2	0	0	18	1(+2)	20
L. Décrind et V. Valsangiacomo	12	9	19	2	0	0	21	0	21
L. Lämmler et S. Ostinelli	10	9	16	3	0	0	19	0	19
Total 1H-2H	73	62	118	16	0	0	135	3(+6)	141
3H									
N. Telbois et P. Sapin	9	11	18	1	1	0	20	0	20
G. Ecoffey et C. Morel	8	10	15	2	1	0	18	1(+2)	20
J. Mrdovic	8	9	15	1	1	0	17	0	17
V. Petrovic	7	11	13	1	4	0	18	1(+2)	20
Total 3H	32	41	61	5	7	0	73	2(+4)	77
4H									
J. Dougoud et P. Sapin	9	8	11	4	2	0	17	1(+2)	19
M. Morand et M. Dousse	10	9	15	1	3	0	19	0	19
P. Sapin et S. Sapin	10	12	18	2	2	0	22	1(+2)	24
E. Fuentes et P. Dumas	4	10	9	2	3	0	14	1(+2)	16
Total 4H	33	39	53	9	10	0	72	3(+6)	78
Total 3H-4H	65	80	114	14	17	0	145	5(+10)	155
5H									
V. Pavlovic et E. Dépraz	11	10	19	2	0	0	21	1(+2)	23
A-Cl. Roubaty et V. Waeber	9	10	15	3	1	0	19	0	19

C. Mayor et V. Waeber	10	10	15	5	0	0	20	1(+2)	22
Total 5H	30	30	49	10	1	0	60	2(+4)	64
6H									
J. Genoud et D. Meyer	6	12	16	2	0	0	18	1(+2)	20
A. Bossel	6	9	12	0	3	0	15	2(+4)	19
Ch. Maternini	7	10	14	1	2	0	17	1(+2)	19
D. Dähler	6	11	14	1	2	0	17	0	17
Total 6H	25	42	56	4	7	0	67	4(+8)	75
Total 5H-6H	55	72	105	14	8	0	127	6(+12)	139
7H									
I. Rappo	11	13	22	2	0	0	24	0	24
Y. Haussener	10	11	20	1	0	0	21	1(+2)	23
S. Mondoux	9	15	20	4	0	0	24	0	24
Total 7H	30	39	62	7	0	0	69	1(+2)	71
8H									
M. Ménétrety/ Genoud	9	15	18	0	6	0	24	0	24
S. Allmanns et E. Dépraz	10	11	13	2	6	0	21	1(+2)	23
C. Bapst	13	11	21	3	0	0	24	0	24
Total 8H	32	37	52	5	12	0	69	1(+2)	71
Total 7H-8H	62	76	114	12	12	0	138	2(+4)	142
Total 3H-8H	182	228	333	40	37	0	410	13(+26)	436
Total 1H-8H	255	290	451	56	38	0	545	16(+32)	577

- Les élèves de 1H et 2H sont répartis en 7 classes, 2 classes sont situées dans le bâtiment scolaire de la Condémine et 5 classes dans bâtiment de l'école primaire en Ville. Elles comptent 141 élèves y compris les intégrations et les enfants de Billens. Cette année, nous comptons 16 élèves pour Billens.
- Les élèves 3H à 8H sont répartis en 21 classes qui comptent 436 élèves y compris 13 intégrations, 40 élèves de Billens et 37 élèves de Mézières.

Bulletin d'information

Celui-ci regroupe les informations utiles aux parents des élèves fréquentant l'école enfantine et primaire. Chaque année des améliorations sont apportées à ce libretto qui est imprimé aux Ateliers de la Glâne.

Carnaval

Cette année, les élèves de 2H, 4H, 6H et 7H ont participé au cortège haut en couleurs de carnaval.

13.1.1.2. Classe de soutien A

	filles	garçons	Romont	Autres	Total	Intégrations	Total
V. Maillard	1	7	8	0	8		8
A. Torche							
Total Soutien A	1	7	8	0	8		8

13.1.1.3. Sport scolaire

M. Pierre Richoz enseigne le sport depuis septembre 2007. En septembre 2021 il a été rejoint par M. Christophe Demierre. Dans ce cadre, ils organisent diverses activités.

Education physique

Classe 1H	0-1	x	60 min/semaine.
Classe 2H	1	x	60 min/semaine.
3H à 8H	2	x	60 min/semaine.
Ecole le CESL	1	x	150 min/semaine.
Soutien	2	x	60 min/semaine.

Les leçons sont données par le titulaire de la classe. M. Richoz et M. Demierre passent dans chaque classe 2 x durant l'année pour donner 6 leçons de suite en collaboration avec le titulaire. De plus, 1 après-midi sportif par classe a été organisé.

Natation

2H à 8H et classes de développement 6 leçons par année.

1H 3 leçons .

Patinage

2H-3H-4H-5H-6H-7H-8H-classe de soutien-CESL 3 x 2 unités par année.

Ski

4H	3	journées à Rathvel.
5H	3	journées à Rathvel.
6H	3	journées à Rathvel.
8H	3	journées à Charmey.
7H		camp de ski à Leysin, 5 jours.

Camps d'été

Les classes de 4H à Charmey	3 jours.
Les classes de 6H à Broc	4 jours.
Les classes de 8H à Leysin	5 jours.

Marche

Une marche d'automne a été organisée.

Escalade

Les classes de 1-2-3-4-5-6-7-8H, classe de soutien et CESL 2 x 1h00 par année.

Sport scolaire facultatif

Le cercle scolaire de Billens-Hennens/Mézières/Romont organise du sport scolaire facultatif. Le principe est de donner la possibilité à chacun de pratiquer du sport après l'école, ceci gratuitement. Ce sont plus de 20 cours différents organisés sur toute la semaine de la 1H à la 8H : de 16h à 17h ainsi que tout le mercredi après-midi. Les cours durent soit la moitié de l'année ou l'année complète. Il y a environ 250 élèves qui participent.

Basket

Participation au tournoi scolaire 7-8H.

Ski

Participation championnat scolaire 4H à 8H.

Football

Participation à la Crédit suisse cup 6H à 8H.

Pierre Richoz
Christophe Demierre

13.1.1.4. Structures d'accueil de la petite enfance

En 2000, le conseil communal a adhéré à l'Entente Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne (IAPEG) avec option de participer financièrement par un pot commun sur la base d'une convention unique passée avec les 2 structures suivantes :

La crèche Casse-Noisettes

Le rapport d'activité de la crèche Casse-Noisettes est consultable sur le site Internet suivant : <https://www.casse-noisettes.ch>

L'Association d'Accueil Familial de jour du district de la Glâne

Le rapport d'activité de l'Accueil Familial de jour est consultable sur le site Internet suivant : <https://www.accueildejourneglâne.ch>

13.1.1.5. Services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse

Le rapport d'activité des services auxiliaires scolaires Glâne-Veveyse est consultable sur le site Internet www.sas-gv.ch.

13.1.2. Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) met à disposition un lieu de vie pour **l'accueil et la prise en charge des enfants** en dehors des heures de classe. Les enfants sont encadrés par du personnel compétent et formé, de 6h45 à 18h30, repas de midi compris. Nous accueillir jusqu'à 36 enfants sur certaines plages horaires. Les repas sont toujours confectionnés par la cuisine des Ateliers de la Glâne à notre entière satisfaction.

Personnel en charge de l'accueil :

- Une personne responsable.
- 3 personnes auxiliaire.
- Une apprentie formation d'ASE.
- Une personne responsable du secrétariat.

Le conseil communal adresse ses remerciements à tout le personnel de l'AES pour le travail accompli auprès des enfants et la très bonne gestion de l'accueil. Ce service est très apprécié par les enfants et les parents.

Coordonnées et contacts utiles :

Lieu de l'accueil :

Route de l'Industrie 3
1680 Romont
Tél : 026 651 99 19
Courriel : AES@romont.ch

Adresse postale :

Ville de Romont
Accueil extrascolaire (AES)
Rue du Château 93
Case postale 236
1680 Romont

Pour les enfants qui ne peuvent pas être accueillis à l'AES par manque de place ou en raison des horaires d'accueil non adaptés, les parents ont la possibilité de placer leurs enfants à l'accueil familial de jour.

Une demande d'autorisation doit être faite à la commune au moyen d'un formulaire qui se trouve sur le site Internet de la commune.

13.1.3. Transports scolaires / mobilité des écoliers

Pour l'année scolaire 2023/2024, le transport par bus des élèves est le suivant :

- Bus TPF de ligne 475 La Maula – Romont ;
- Bus TPF dédié Berlens – Romont ;
- Bus Taxi Romontois pour les quartiers pas reliés à un bus TPF.

Le conseil communal a également décidé que pour les élèves des secteurs suivants, l'abonnement du bus scolaire est gratuit en raison de la dangerosité du parcours :

- La Maula ;
- Sous-Gare ;
- Le Glaney ;
- Route des Trois-Sapins ;
- Petits-Quartiers ;
- Route de Berlens.

Pour le reste, les mesures suivantes ont été reconduites :

Gratuité des abonnements pour les enfants de 1H et 2H.

Tous les enfants transportés dans le dédié Berlens – Romont ont une place assise, c'est une obligation.

Service d'accompagnement dans le bus de ligne Maula – Romont par une personne formée pour cette activité.

Surveillance de l'arrêt de bus à la rue Pierre de Savoie quatre fois par jour par une personne formée qui aide aussi les plus jeunes élèves.

En plus de ces mesures, le personnel de l'AES accompagne également les enfants fréquentant l'AES dans les bus, ces personnes adultes facilitent aussi le transport des plus jeunes élèves.

Notre agent de ville, est régulièrement présent à la rentrée et à la sortie des classes pour s'assurer de la sécurité des élèves.

On constate que le nombre de parents venant amener et reprendre leurs enfants à l'école est encore trop important et cela engendre régulièrement des problèmes de sécurité pour tous les élèves.

13.1.4. Médecine scolaire

La médecine scolaire est en pleine réorganisation et en période de transition. Il y a tout d'abord **un bilan préscolaire obligatoire**, juste avant l'entrée à l'école dans tout le canton, que les enfants effectuent auprès de leur pédiatre ou leur médecin de famille. Cet examen permet de contrôler entre autres : la croissance, le développement, le langage, la motricité globale et fine, la vue, l'audition, et de dépister d'éventuelles difficultés et de mettre en place les mesures nécessaires afin de bien débiter la scolarité. Lors de cette visite, les vaccinations seront contrôlées et mises à jour si nécessaire.

Un deuxième examen est prévu et est effectué en 8H par le médecin scolaire pour les élèves de Romont ; il peut se faire également auprès du médecin habituel de l'enfant.

A Romont, des cours d'éducation sexuelle sont donnés aux élèves de 2H, 6H et 8H. Une soirée d'information à l'attention des parents est organisée avant l'intervention en classe.

13.1.4.2. Soins dentaires à l'école

Le service dentaire scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l'école obligatoire (HarmoS, secondaire I et écoles spécialisées), dont les parents sont domiciliés dans le canton de Fribourg. Il dispose pour cela de trois cliniques dentaires fixes, deux cliniques mobiles pour les contrôles annuels dans les écoles et trois cliniques orthodontiques.

Les contrôles sont organisés chaque année dans une des cliniques mobiles pour les élèves de Romont.

13.2. Activités extra-scolaires

13.2.1. Devoirs accompagnés

Sous la responsabilité de Madame Marie-Hélène Pasche se ne sont pas moins de 222 enfants qui sont inscrits à ce service offert par la commune de Romont.

Ces élèves sont répartis en 3 catégories d'âges :

3-4H.

5-6H.

7-8H.

Les devoirs accompagnés ont lieu les lundi, mardi et jeudi soir durant les semaines scolaires.

Ils sont encadrés par 11 surveillants.

13.2.2. Sport facultatif

Sous la responsabilité de Christophe Demierre se sont une trentaine d'activités sportives de tout genre qui sont proposées chaque soir de semaine sur des périodes variées de l'année.

Il y a entre autres de la gymnastique, du foot-tennis, du judo, de la natation, de l'escalade, du tennis, des jeux, etc.

Le sport facultatif compte 187 enfants inscrits sous la responsabilité d'une dizaine de moniteurs.

14. Économie / Culture

14.1. ÉCONOMIE

14.1.1. L'activité économique de Romont en 2023

Parmi les rendez-vous incontournables de Romont figure la Braderie qui a eu lieu les 30 juin et 1er juillet. Les commerçant-es ont pu proposer leurs articles aux chalandes et chalands, alors que les bars tenus par les sociétés locales proposaient nourriture et boissons aux habitants-es de Romont et de la région. L'hôte d'honneur de cette édition était la guggenmusik de Romont, la Décapsuleuse, qui a profité de l'occasion pour fêter dignement ses 30 ans ! Le public s'est à nouveau déplacé en nombre et les organisateurs-trices sont satisfaits-es de cette édition 2023.

Les 8 et 9 septembre, c'est une autre manifestation traditionnelle et attendue de Romont qui s'est déroulée sous un beau ciel bleu, la Bénichon avec sa foire et le marché anglais. Après plusieurs années sur la Place de l'Hôtel de Ville, la cantine a été montée dans la cour du Pensionnat-St-Charles.

Le repas des entreprises du vendredi midi affichait complet et a permis de riches échanges entre les entreprises de la région. Le samedi, le public a pu découvrir les stands des artisan-es et commerçant-es dans la Rue du Château, tandis que les enfants vendaient leur marchandise à l'intérieur de la cour. Des animations spéciales pour les enfants étaient également prévues dans la cour. Grâce à nos bouchers locaux, le public a pu déguster les traditionnels plats de la Bénichon. La fête a été un franc succès.

Une semaine après, le samedi 16 septembre, Romont accueillait le départ de l'étape reine du 2ème Tour de Romandie féminin. Après l'arrivée du Tour de Romandie au centre-ville l'année précédente, c'était au tour du Plateau d'Arruffens d'accueillir les meilleures coureuses ! Les actrices et acteurs présents-es sur Arruffens tenaient des stands et permettaient au public, venu très nombreux, de découvrir ce qui est proposé durant toute l'année, au Bicubic, à Epicentre ou encore à la bibliothèque et la ludothèque.

D'autres animations en lien avec la bicyclette ont eu lieu, telles des démonstrations de vélo trial ou la possibilité de faire son propre smoothie en pédalant. Les personnes ont profité de toutes ces opportunités bien au-delà du moment du départ et la fête a été une réelle réussite.

Fin novembre et début décembres, les festivités de fin d'année ont débuté par la désormais traditionnelle illumination du sapin de Noël, organisée par une poignée de commerçant-es. La fête réunit petits et grands qui ont pu, cette année, s'affronter lors du concours du plus beau pull de Noël.

Un jour après, soit le 30 novembre, débutait le Marché de Noël. Durant 4 jours, 35 artisan-es ont pu proposer leurs produits dans les chalets montés, pour la 2ème année consécutive, dans la cour de St-Charles. Le samedi, grâce à l'investissement des Scouts, les familles sont venues nombreuses pour la fête de St-Nicolas.

Après le cortège aux flambeaux à travers la ville, St-Nicolas, accompagné de son âne et les pères fouettards, s'est arrêté au château pour son discours, avant de distribuer des biscômes à St-Charles. Les festivités se sont terminées le dimanche 3 décembre et malgré une météo mitigée, les curieuses et curieux se sont déplacés-es en nombre.

L'action Tapis rouge a été reconduite et les commerces ont proposé des offres intéressantes durant le week-end de la St-Nicolas.

Comme chaque année, le conseil communal a soutenu ces différentes initiatives, ainsi que les organisateur-trices, de diverses manières.

Le conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui s'investissent lors des différentes manifestations et animations et qui contribuent à leur succès et au rayonnement de Romont.

14.1.1.2. La vie de nos entreprises / PME et artisans

En 2023, malgré des défis de taille, notamment liés à l'augmentation de certains prix, la situation s'est quelque peu détendue pour les différent-es actrices et acteurs du milieu économique.

Au niveau des commerces, si certains ont malheureusement fermé boutique ou déménagé ailleurs, d'autres sont venus s'installer à Romont. Ces nouveaux arrivés amènent du dynamisme à notre ville.

Parmi les bonnes nouvelles arrivées en cours d'année figure également l'annonce de l'implantation temporaire de Rolex dans les halles de La Maillarde. L'entreprise horlogère devrait débiter ses activités en 2025 et rester jusqu'à 2029 à Romont.

Malgré bien des défis, le Groupement des commerçants et la SICARE permettent aux différent-es acteur-trices du milieu économique de se retrouver, d'échanger et de proposer des activités. Le conseil communal remercie toutes les personnes qui s'engagent pour maintenir et renforcer l'attractivité de Romont, en offrant diversité et dynamisme.

Au niveau de l'AGR, une nouvelle commission Economie a été créée. Deux rencontres ont eu lieu en 2023 afin de définir le fonctionnement et les tâches de la commission.

Depuis 2021, le conseil communal a intensifié ses contacts réguliers avec les entreprises installées à Romont, en faisant une visite par mois avec la formule « café – croissants ».

14.1.1.3. Conclusion

Le conseil communal tient à remercier toutes les entreprises, PME, artisan·nes, indépendant·es et commerçant·es situées sur son territoire. Les acteur-trices de l'économie romontoise forment un tissu économique solide

Le conseil communal reste également en contact régulier avec la Promotion économique du Canton de Fribourg et l'Établissement cantonal de promotion foncière, afin d'attirer d'autres entreprises novatrices à Romont.

14.1.2. Archives communales

Les Archives de la Ville de Romont (AVR) sont un service communal confié à la société Passeurs d'archives Sàrl, prestataire externe pour ce mandat spécifique depuis 2010. Ce mandat a fait l'objet d'un nouveau cahier des charges en 2022. Ce dernier précise les périmètres d'intervention du mandataire par rapport à l'administration communale notamment. Le cahier des charges reconnaît que la gestion de l'archivage et des archives nécessite des compétences spécialisées et qu'il est important de planifier à long terme et dans la continuité la gestion des archives communales.

La gestion des archives courantes suit le plan de classement enrichi, mis en vigueur au 1^{er} janvier 2011, puis amélioré et simplifié en 2016. Il est à noter que ce *plan de classement enrichi*, comme Passeurs d'archives l'a intitulé, correspond à un *plan de classement et de gestion* au sens du règlement du 4 juin 2019 sur l'archivage (art. 7 RArch). Ce plan de classement, déjà en place, devra être approuvé dans un délai de cinq ans par les Archives de l'Etat, selon les dispositions transitoires prévues par ce règlement à l'art. 51 RArch, al. 1. Il conviendra donc de soumettre le plan de classement aux Archives de l'Etat de Fribourg pour approbation.

Ce plan est appliqué par les collaborateurs et collaboratrices de l'administration selon une procédure connue de tous. Quand les dossiers administratifs sont clos et ne servent plus au quotidien de l'administration, ils sont versés aux archives. En 2023, il y a eu 6 versements d'archives pour un total de 205 unités archivistiques (dossiers). Parallèlement, après évaluation et validation des services communaux et des autorités, 180 dossiers ont été éliminés de manière renseignée et confidentielle en 2023.

Les services administratifs ont effectué 45 visites dans les dépôts d'archives et en ont sorti et consulté 83 dossiers, la plupart d'entre eux sont des dossiers de construction. Les services communaux ont accès aux dossiers récents versés aux AVR. Il faut s'assurer que les collaborateurs communaux soient informés de la procédure de prêt des documents d'archives, notamment les nouveaux venus.

Les AVR ont été sollicitées à de nombreuses reprises pour des requêtes externes par des chercheurs, généalogistes et simples citoyens. Les AVR ont répondu à une trentaine de demandes externes, par mail, par téléphone ou *in situ*. Les AVR ont accueilli dans leurs murs 13 personnes pour des consultations d'archives.

Passeurs d'archives a continué le traitement des archives communales récentes (dès 2000) afin de les inventorier et de les conditionner dans des contenants pérennes (carton et papier non acide), ce qui a constitué 107 entrées d'inventaire.

Les Archives communales abritent de manière provisoire les documents de l'ancienne entreprise Erie-Electroverre. Actuellement, ces documents sont triés et conditionnés à Romont. Quand ce travail "préparatif" sera terminé, les archives d'Electroverre, propriété de l'association Patrimoine Glâne, seront déposées aux Archives de l'Etat de Fribourg.

Au chapitre de la conservation, une grande inquiétude subsiste à cause de la présence d'éléments contaminés dans les fonds. Les comptes de l'Hôpital sont moisissés et doivent être traités le plus vite possible car leur état met en danger l'ensemble du fonds d'archives. Il faut absolument trouver une solution pour assainir cette série de comptes sans équivalent en Suisse romande.

Parallèlement et grâce à une présence régulière (quasi hebdomadaire), *Passeurs d'archives* surveille les conditions climatiques des dépôts d'archives afin de garantir une conservation optimale des papiers, parchemins et négatifs photographiques. Ce travail comprend la surveillance du climat par des thermohygrographes à cheveux, appareils mécaniques fiables qui sont recalibrés trois fois par an par nos soins.

De plus, nous vidons régulièrement les déshumidificateurs qui assurent la constance de l'humidité relative dans les dépôts. *Passeurs d'archives* se charge aussi de commander le matériel d'archivage afin de pérenniser la conservation des documents communaux.

Des images issues du fonds photographique des AVR sont régulièrement publiées dans *La Liberté*. Par ailleurs, les photos numériques de l'exposition "Romont - Souvenirs" se trouvent sur le site *Notre Histoire.ch* (https://notrehistoire.ch/@archives_ville_romont) et sont mises en évidence plusieurs fois par an.

Passeurs d'Archives Sàrl : Florian Defferrard, gérant

14.2. CULTURE

Parmi les nombreuses animations culturelles, citons quelques initiatives réjouissantes de l'année écoulée:

La naissance de "Demain c'est Cont'Redi", une initiative qui a regroupé les enfants (et toutes celles et ceux qui ont gardé un cœur d'enfant) lors de 9 conteries gratuites, proposées dans différents endroits de la ville. Voyages dans d'autres lieux et d'autres temps garantis !

Après 30 ans de bons et loyaux services, les uniformes de la Fanfare de Romont ont été rangés au fond des placards et ont laissé leur place à des uniformes flambant neufs. Ces nouveaux uniformes ont été inaugurés lors d'une belle fête qui a eu lieu le 30 septembre 2023.

Parmi les nombreuses chorales qui ont leur siège à Romont, l'une d'elles a fêté ses 20 ans d'existence en 2023. Il s'agit de l'Annonciade qui réunit des jeunes chanteuses et chanteurs de 4 à 16 ans. Pour les concerts des 4 et 5 novembre 2023, la prémaîtrise et les deux maîtrises se sont associées au Chœur des jeunes fondé en 2022 par d'ancien-nes chanteur-teuses de l'Annonciade. Le spectacle a ravi les oreilles du public.

Les 18 et 19 novembre a eu lieu la première édition du Concours international de piano Hélène de Mongeroult. Des jeunes pianistes venus de tous horizons se sont produits au Bicubic.

Cette liste non exhaustive montre que des nombreuses animations très différentes les unes des autres ont lieu à Romont et rassemblent des personnes de tous horizons. Cette belle diversité est possible grâce à l'investissement de personnes qui se donnent sans compter.

Durant l'année 2023, les différentes subventions annuelles ont été maintenues pour le secteur culturel et des subventions extraordinaires ont également été versées pour des événements ponctuels.

14.2.1. VITROMUSÉE ROMONT

Le rapport d'activité du Vitromusée Romont est consultable sur le site Internet www.vitromusee.ch.

14.2.1.2. VITROCENTRE ROMONT

Le rapport d'activité du Vitrocentre Romont est consultable sur le site Internet www.vitrocentre.ch.

14.3. SPORTS

14.3.1. Sociétés sportives romontoises

La commune de Romont a la chance de compter de nombreuses sociétés sportives parmi toutes les associations présentes sur son territoire.

Ces sociétés accueillent des sportif-ves de tout âge et permettent non seulement de s'initier et de pratiquer régulièrement un sport, mais également de partager des valeurs telles l'entraide, le respect, l'amitié, le partage, la persévérance et bien d'autres encore !

Nos sociétés sportives organisent aussi régulièrement des manifestations et des tournois. En voici une liste non exhaustive :

L'Open Glâne les 28 et 29 janvier, organisé par le Badminton Club Glâne.

Le Meeting Interclub le 28 janvier, organisé par le Club Natation Romont.

Le Championnat fribourgeois de gymnastique artistique le 1er avril, organisé par le GASF.

Le Tournoi des écureuils du 21 au 27 août, organisé par le Tennis Club Romont.

La 42ème édition de la course en forêt organisée par le CARC le 17 septembre.

Certaines de ces sociétés sont actives depuis plusieurs années. Parmi elles figurent le Club d'escrime de Romont, qui a fêté ses 30 ans, ainsi que le Glisse Club Romont, qui a soufflé ses 60 bougies.

D'autres sont nées en 2023, sous l'impulsion de quelques personnes motivées. Parmi elles :

Le club d'apnée de Romont. Les entraînements ont lieu à Epicentre.

Romont Synchro, qui profite également des nouvelles infrastructures du plateau d'Arruffens.

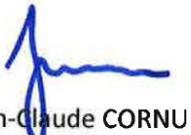
Parmi les illustres sportifs-ves de Romont, citons encore Iris Caligiuri qui a remporté le bronze avec le relais 4 x 100 m lors des Championnats d'Europe à Espoo le 17 juillet. Cette jeune athlète a fait ses débuts au CARC.

Pour les sociétés sportives, les différentes subventions annuelles ont également été maintenues et des subventions extraordinaires ont également été versées pour des événements ponctuels.

Le conseil communal remercie les différentes sociétés sportives, leurs comités, ainsi que les membres pour leur engagement. Ensemble, ils et elles portent haut et fort les couleurs de Romont.

14.4. TOURISME

Le rapport d'activité de l'Office du tourisme de Romont et sa région est consultable sur le site Internet www.romontregion.ch.

Le Syndic

Jean-Claude CORNU

Au nom du conseil communal



Le Secrétaire

Yves BARD